
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatrième séance – Mercredi 5 juin 2013, à 20 h 30

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *MM. Julien Cart*, *Sylvain Clavel* et *M^{me} Annina Pfund*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *MM. Rémy Pagani*, *Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 24 mai 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 4 juin et mercredi 5 juin 2013, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. J'ai le plaisir, au nom du Conseil municipal, d'accueillir et de saluer, à la tribune du public, M^{me} Catherine Roten-Béran, enseignante de culture générale au CFP-Coordination, accompagnée de sa classe de sept élèves, qui suivent un cursus de formation pour adultes, validé par un CFC par acquisition des acquis au CFP-Coordination. Soyez les bienvenus, j'espère que vous passerez un bon moment. (*Applaudissements.*)

3. Questions orales.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je voudrais répondre à la question que M. Bertinat m'a posée hier. Vous me demandiez, Monsieur, quelles étaient les mesures durables qui étaient envisagées pour faire cesser le trafic de drogue qui a lieu sous les fenêtres du Palais Eynard. Nous sommes conscients du problème et j'ai pris contact avec la gendarmerie pour savoir quelles mesures étaient prises. Nous attendons une réponse. Vous savez que la police municipale n'a, à ce jour, pas la compétence de réprimer le deal. Le projet de loi en gestation au Grand Conseil prévoit de donner à la police municipale la compétence de lutter contre la consommation de stupéfiants. En revanche, ce projet de loi ne modifiera pas fondamentalement la situation, puisque, s'agissant du trafic de drogue, ce sera toujours la gendarmerie qui sera compétente. Quoi qu'il arrive, nous allons, premièrement, intensifier les patrouilles aux Bastions et dans les parcs en général, et deuxièmement attirer l'attention – je le ferai personnellement – de la gendarmerie sur cette question, de manière à essayer de régler le problème dans les plus brefs délais.

- 4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 11 409 000 francs, permettant d'achever son réaménagement (PR-994 A/B)¹.**

Suite du troisième débat

Le président. Nous reprenons le troisième débat. Conformément à la motion d'ordre qui a été votée tout à l'heure, je donne la parole, pour dix minutes, aux groupes qui ne s'étaient pas exprimés avant le vote de la motion d'ordre.

M. Alexandre Wisard (Ve). Mesdames et Messieurs, je voudrais d'abord dire que, ce soir, il y a vraiment beaucoup de gens courageux dans cette salle! Les plus courageux, étonnamment, ceux qui donnent des leçons de courage, ce sont les membres du Mouvement citoyens genevois, qui nous disent que refuser de couper les arbres, c'est ce qui est courageux! En réalité, c'est plutôt le contraire. Accepter de couper ces arbres alors qu'ils sont relativement sains, alors qu'ils pourraient vivre une dizaine ou une quinzaine d'années sans trop de problèmes, voilà ce qui serait faire preuve de courage. A cet égard, j'aimerais donc qu'on ne se mélange pas les pinceaux...

Ensuite, avant la pause, j'ai entendu le conseiller administratif évoquer la piste lancée par le Parti libéral-radical consistant à trouver des mécènes. M. Pagani nous a dit: «Oh, mais attendez! Vous voulez chercher des mécènes, mais en contrepartie vous devrez offrir quelque chose.» C'est l'occasion pour les Verts de rappeler que l'ancien maire a négocié avec la Société privée de gérance, avec M. Barbier-Mueller, pour libérer la villa Freundler. Pour le bowl de Plainpalais, il est aussi entré en négociation avec M. Chatila. Donc, franchement, en matière de négociations, je crois que M. Pagani n'a pas trop de souci à se faire.

En l'occurrence, il y aura des choses intéressantes à discuter en commission, et les Verts proposent donc, comme d'autres, de renvoyer cet objet à la commission des travaux et des constructions. Depuis que le Conseil municipal a refusé ce crédit en deuxième débat, deux ou trois choses sont intervenues. Ainsi, il y a

¹ Suite du troisième débat, 189.

effectivement le droit d'une partie des marchands à être entendus, notamment l'association majoritaire. Puis, il y a le fait qu'on pourrait peut-être trouver des mécènes, comme le propose le Parti libéral-radical. Pour notre part, nous serions très à l'aise pour voter ce soir, mais si, par gain de paix, on pouvait renvoyer le projet en commission, afin de dégager des majorités, je pense que ce ne serait pas du luxe.

Quoi qu'il en soit, ce soir, arrêtons avec les leçons, entre les proarbres, les antiarbres, les courageux, les non courageux, car cela devient un peu pénible. Je crois que personne n'a de leçon à donner à quiconque dans ce Conseil. Les Verts accepteront le renvoi à la commission des travaux et des constructions. Si ce renvoi devait être refusé, nous verrons bien ce que donnera le vote de la proposition!

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, le Parti libéral-radical fait un bien vilain travail ce soir! Ce parti qui se dit pour l'économie, pour les PME, pour les artisans, les commerçants, torpille finalement la majorité qui aurait pu se dégager pour refuser nettement et clairement ce projet. En l'occurrence, ce projet ne convient pas, parce qu'il est trop coûteux, parce qu'on va devoir abattre beaucoup d'arbres et parce qu'il pénalise durement les commerçants. Je citerai un exemple parmi tant d'autres: déplacer les commerçants pendant la durée du chantier aurait une forte incidence sur leur chiffre d'affaires. On a évoqué des baisses de 50%. Pour eux, ce serait une perte cruelle, mais je n'ai pas entendu le Conseil administratif dire comment il allait pallier ce manque à gagner, comment il allait faire, dans ce cas précis – et je pourrais en citer d'autres – pour aider les commerçants. Le Parti libéral-radical veut donc renvoyer ce projet en commission, où on ne va pas l'aborder avant la rentrée, et encore, s'il n'y a pas d'autres textes urgents!

En réalité, le cœur du problème, ce qui manque aux commerçants pour leur activité, c'est l'eau et l'électricité. Il y a aujourd'hui des coupures d'électricité, l'eau est mal répartie, et il faut donc, impérativement et rapidement, installer les infrastructures nécessaires.

Certes, j'ai bien compris que M. Pagani, comme magistrat, est extrêmement soucieux du règlement: il va falloir creuser à 2,5 mètres de profondeur, il y aura trois racines qui vont s'entrecroiser et qu'il faudra couper... Mais, Monsieur Pagani, je vous le dis franchement, cela m'amuse un peu. Je pense qu'en cas de nécessité vous êtes, vous plus particulièrement qu'un autre magistrat, tout à fait capable de trouver des solutions, y compris des solutions provisoires, sachant qu'à Genève toute solution provisoire est appelée à durer!

Nous refuserons donc le renvoi de ce projet en commission. Nous attendons au contraire un nouveau projet, qui soit beaucoup plus souple par rapport aux nombreux arbres qu'on entend couper, et qui soit également moins coûteux. Nous

Proposition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais

espérons qu'il se trouvera une majorité ici pour refuser le renvoi en commission, accepter notre motion concernant l'eau et l'électricité et pour rejeter cette proposition PR-994, en attendant un nouveau projet dans un avenir prochain.

Le président. Je donne la parole, pour deux minutes, à M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Monsieur le président, vous transmettez mes propos à M. Spuhler, qui a parlé tout à l'heure au nom du Mouvement citoyens genevois. Le groupe socialiste est extrêmement choqué d'entendre dire que les architectes sont des imbéciles. On peut avoir des opinions sur le projet, on peut prendre ses responsabilités politiques, mais en aucun cas on ne peut proférer des insultes envers les auteurs d'un projet, qui ne sont pas dans la salle pour pouvoir répondre. Je rappelle que nous avons entendu dernièrement les organisations professionnelles, et je pense que l'ensemble des groupes auront sans doute trouvé ce comportement inacceptable. Alors, nous espérons que l'auteur de ce propos saura s'excuser.

Le président. Je donne la parole à M. Spuhler, qui s'estime mis en cause...

M. Pascal Spuhler (MCG). M^{me} Valiquer Grecuccio a mal interprété mes propos, ou les a mal compris. Je n'ai pas dit que les architectes étaient des imbéciles: j'ai parlé des imbéciles d'architectes qui ont élaboré ce projet de couper les arbres. Mais je n'ai pas parlé de la profession d'architecte!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j'ai bien compris que ce dossier était hypersensible, hypercompliqué. J'appréhendais depuis passablement de temps la discussion sur cette dernière phase et j'appréhende l'avenir... Toujours est-il que si j'occupe la place qui est la mienne, c'est pour essayer de trouver des solutions aux problèmes qui sont posés, comme nous en avons trouvé pour l'Alhambra ou pour Artamis. Et je vous prie de croire qu'Artamis, c'était encore une autre paire de manches, comme on dit!

Je vais donc reprendre mon bâton de pèlerin et consulter toutes les parties, mais je vous en conjure, Mesdames et Messieurs, trouvons déjà des compromis entre nous et arrêtons, les uns et les autres, de prendre des positions intransigeantes, car il n'y aura pas de solutions qui satisferont tout le monde. Il y aura des

solutions de compromis et, si je n'ai pas actuellement de plan B, comme certains le voudraient, j'espère trouver, avec les services et avec votre participation, une solution qui permette de résoudre les problèmes évoqués ce soir.

Cela dit, un certain nombre de choses demandent à être rectifiées immédiatement. Monsieur Wisard, en ce qui concerne la villa Freundler, il n'y a jamais eu de contre-prestations qui aient été offertes à quiconque. Les gens qui occupaient cette villa depuis vingt-trois ans se sont vu proposer une autre villa dont le loyer s'élève, et vous le savez très bien, à 4500 francs.

En ce qui concerne le bowl, j'ai effectivement pris sur moi – j'en assume la responsabilité – de chercher un mécène. Ce beau projet avait été budgété à 1,2 million et, une fois les soumissions rentrées, ma foi, il coûtait 1,8 million de francs. Au vu de ce différentiel, mon collègue Sami Kanaan et moi, nous nous sommes entendus pour aller chercher des fonds. J'ai contacté la Fondation Hans Wilsdorf qui, malheureusement, n'a pas répondu présente. Par contre, Sami Kanaan a trouvé un généreux donateur. Je tiens encore à le remercier, car si les adolescents profitent tous les jours de ce bowl, c'est aussi grâce à sa détermination. Reste que chercher des sponsors en cours de route nous met dans des situations un peu inconfortables.

Enfin, en ce qui concerne le pont Wilsdorf, nous avons reçu là un cadeau magnifique, mais un certain nombre de conditions ont été posées par la collectivité, et il faut remercier la fondation d'avoir satisfait à toutes les demandes.

Cela pour dire qu'à ma connaissance il n'y a pas eu de contre-prestations – pour utiliser un terme diplomatique – qui aient été accordées, ni aux uns ni aux autres.

Pour en revenir à Plainpalais, j'examinerai avec bienveillance les demandes et je viendrai devant la commission des travaux et des constructions avec des propositions. Mais, je vous en conjure, Mesdames et Messieurs, nous devons trouver des solutions praticables, qui respectent la volonté du parlement cantonal. Par exemple, c'est une directive de la Direction générale de la nature et du paysage qui dit qu'on ne peut plus toucher aux racinaires des arbres. Moi, je n'y peux rien, ce sont des lois cantonales auxquelles nous devons nous conformer. Monsieur Bertinat, dans d'autres situations ou configurations, on pourrait peut-être imaginer des solutions «à la Paganini», comme vous dites. Mais, ici, nous sommes en plein cœur de la ville, soumis à des lois que nous devons absolument respecter, y compris lorsqu'il s'agit de solutions provisoires. Voilà, Mesdames et Messieurs, je me réjouis de reprendre ce dossier et de trouver une solution avec vous.

Le président. Bien, chaque groupe s'est exprimé...

Proposition: allée périphérique de la plaine de Plainpalais

Une voix. Vote nominal!

Le président. Il n'y aura pas de vote, il a déjà eu lieu. La motion d'ordre déposée par le Parti libéral-radical demandait de renvoyer l'objet à la commission des travaux et des constructions, sous-entendu de clore le débat, selon l'interprétation du bureau, ce qui a permis à chaque groupe de donner sa position. Cette motion d'ordre a été acceptée, et donc le renvoi en commission également. *(Remarques et brouhaha.)*

Le rapport PR-994 A/B est renvoyé à la commission des travaux et des constructions.

Le président. Au point suivant, le troisième débat sur le rapport PA-109 A, plan localisé d'utilisation du sol aux Délices, aura lieu ultérieurement.

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner:

- la proposition du Conseil administratif du 7 mars 2012, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Genève, section Eaux-Vives, (création d'une zone de développement 2) à l'avenue Rosemont (PR-953 A)¹;
- la proposition du Conseil administratif du 6 mars 2013, sur demande du département municipal des constructions et de l'aménagement, en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale pour engager la procédure d'adoption du plan localisé de quartier «Rosemont», situé à l'avenue Rosemont au sud du chemin Franck-Thomas, feuilles cadastrales 24 et 26, section Genève Eaux-Vives (PR-1017 A)².

Rapport de M^{me} Danièle Magnin.

La commission de l'aménagement et de l'environnement, sous la présidence de M. Vincent Schaller, a étudié cette proposition lors de la séance du 16 avril 2013, dans les locaux du Service d'urbanisme de la Ville de Genève.

La rapporteuse remercie chaleureusement M. Christophe Vuilleumier pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

Les personnes auditionnées furent M^{me} Marilena Cadau, architecte-urbaniste à la Direction des plans d'affectation et requête (DU), MM. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, Gilles Doessegger, adjoint de direction au Service d'urbanisme, M^{me} Anne-Marie Mokrani, architecte-urbaniste au Service d'urbanisme de la Ville de Genève.

M^{me} Cadau expose le projet: située autour de l'avenue Rosemont, une surface de 26 000 m² regroupe une trentaine de surfaces privées et des parcelles du domaine public communal, le lieu étant en site industriel et artisanal et abritant plusieurs bâtiments d'activité et un bâtiment de logements, de faible densité compte tenu de la proximité de ce périmètre avec le centre-ville. Plusieurs par-

¹ «Mémorial 169^e année»: Proposition, 4917.

² «Mémorial 170^e année»: Proposition, 5143.

Propositions: limites de zones et PLQ à l'avenue Rosemont

celles sont suffisamment grandes pour permettre des projets de construction. La modification de zone prévoit la création d'un nouveau quartier proposant un équilibre entre les logements et les activités, soit un logement pour un emploi, avec un tiers de logements d'utilité publique. La création d'une zone de développement 2 est l'outil qui permet cette modification. Il s'agit de renforcer la centralité autour de la future gare du CEVA et de construire des logements.

Ce projet est conforme aux planifications existantes, car le déclassement de la zone industrielle est envisagé dans le plan cantonal 2030. Il est donc conforme à cette planification et à la reconversion des sites industriels. S'agissant du plan directeur communal, ce projet s'inscrit dans la densification du centre-ville. L'introduction d'une mixité dans ce secteur est recommandée dans ce plan. Enfin, l'enquête publique s'est déroulée au mois de janvier 2012 et sept observations, émanant de la Ville de Genève, de la CAP, de plusieurs propriétaires et de deux voisins, sont parvenues, la Ville rappelant le principe d'un logement pour un emploi et demandant que la modification de zone soit accompagnée d'un plan localisé de quartier (PLQ).

La CAP proposait une modification afin d'améliorer l'opération immobilière. Plusieurs demandes de modifications du périmètre sont proposées. Des questions portent sur les phasages des opérations afin de conserver la possibilité de continuer les activités. Un voisin demande une zone de développement 3 et plusieurs personnes ont proposé de participer à la création de l'image urbaine.

Sur question d'un commissaire de l'Union démocratique du centre (UDC), M^{me} Canau affirme que la zone de développement 2 permet une mixité et une meilleure centralité que la zone de développement 3.

Quant aux entreprises qui sont installées sur ce lieu, elles répondent que, pour le moment, il est nécessaire d'étudier la modification de zone et que c'est dans la prochaine étude que cette question sera abordée.

Un commissaire UDC rappelle que des entreprises de chimie ou de pharmacie existaient dans cette zone et demande si des sols ne sont pas contaminés et si des études sont envisagées à cet égard. Il demande si des sondages sont prévus en amont. Il lui est répondu que le préavis du Service de géologie est favorable et que ce point sera traité dans la procédure de l'autorisation de construire. Une réponse devait être apportée à la commission après prise de renseignement. Elle ne lui est pas parvenue. *Note de la rapporteuse: le plan localisé de quartier devra apporter des propositions d'assainissement.*

Une commissaire d'Ensemble à gauche (EàG) demande ce que le Canton compte faire au sujet du plan localisé de quartier. Il lui est répondu qu'il y a eu un échange de courrier entre les magistrats et que toute la procédure rentrera dans la norme. L'Etat n'est donc pas opposé à cette proposition.

Audition de M. Doessegger et M^{me} Mokrani

M. Doessegger expose qu'il s'agit d'un objet un peu spécial avec une modification de zone qui a tardé et qui a été rattrapée par un PLQ d'initiative municipale. Il rappelle le périmètre dont il est question et mentionne que ce projet correspond à la volonté du plan directeur communal.

Ce projet se trouve au milieu d'une multitude d'autres projets que la commission connaît. Mille logements sont projetés dans ce quartier, le rachat d'une parcelle, la plus grande du secteur, ayant permis de déposer une demande d'autorisation de construire. Cette autorisation de construire, de nature industrielle, avait été autorisée le 31 août par le Canton.

Par la suite, une seconde demande d'autorisation de construire, de nature administrative, a été déposée et refusée par le Canton. Cette situation conflictuelle a entraîné le processus de modification de la zone. Le premier projet de modification de zone soumis à l'enquête technique spécifiait 70% de surface de logements pour 30% de surface destinée à l'emploi. Il mentionnait la présence d'un tiers des logements LUP. Toutefois, lors de l'enquête publique, ces précisions ont disparu du projet de loi de modification de zone.

Cela a induit l'observation de la Ville de Genève demandant l'établissement d'un plan de quartier et l'équilibre un logement / un emploi.

La Ville de Genève a donc lancé un PLQ d'initiative municipale sur le secteur. Le PLQ proposé par la Ville de Genève présente un indice d'utilisation du sol (IUS) de 2,2 et de 2,4 pour le secteur Cap-Meigerhorn, soit le secteur D du PLQ (cf. pièce jointe, plan des secteurs et projet de PLQ). Cette différence d'IUS est justifiée par le fait que la CAP, propriétaire du seul immeuble de logement du secteur, devra respecter la LDTR et que la société Meigerhorn, propriétaire de la parcelle qui avait subi un incendie, acceptera, par le biais de servitudes, des espaces ouverts au public sur sa parcelle.

Ce PLQ permet la mixité des affectations en proposant des socles, au rez-de chaussée, destinés aux activités, surmontés par des immeubles de logement. L'avenue Rosemont est aujourd'hui en mains privées et la cession au domaine public est prévue afin de faciliter son aménagement et le fonctionnement des activités dans le secteur.

Cette proposition a été faite en concertation avec tous les propriétaires qui adhèrent aujourd'hui au projet. Il est observé que certains propriétaires commencent à élaborer des projets de développement.

La Direction générale de la mobilité, consultée lors de l'élaboration du projet, propose une place de parc pour deux logements. Les places pour les activités industrielles et artisanales seront garanties.

Propositions: limites de zones et PLQ à l'avenue Rosemont

La Ville de Genève n'a pas reçu les observations, à fin mars 2012, et elle a alors lancé un PLQ. Il est donc question d'une résolution et d'un projet de modification de zone. Il s'agit du premier PLQ d'initiative municipale présenté à la commission de l'aménagement et de l'environnement, que le Conseil municipal doit voter en premier. La modification de zone, quant à elle, a été lancée par le Canton. Un amendement doit, par conséquent, être proposé.

Compte tenu de ce processus, la Ville de Genève est désormais favorable à la modification de zone et propose un amendement par rapport à la proposition PR-953 du 7 mars 2012.

M^{me} Mokrani: la modification de zone est conditionnée par l'initiative municipale; il sera encore nécessaire de redimensionner l'offre de stationnement.

L'avenue Rosemont est en mains privées pour les 3/4 et il n'y a aucun bâtiment à classer dans ce périmètre. Les mandataires ont également travaillé sur les cheminements piétonniers et il est envisagé de prolonger ces derniers. Il est donc question de densifier le périmètre avec un IUS de 2,2, de garantir une mixité sociale avec 1/3 de logements LUP, de garantir une mixité des affectations avec le ratio de un emploi/un logement, de proposer une typologie souple permettant la cohabitation des affectations, de structurer le quartier autour de l'avenue de Rosemont et d'améliorer la perméabilité pour les modes de déplacement doux.

M. Doessegger: l'idée est d'avoir des socles d'activités assez vastes avec du logement implanté au-dessus.

M^{me} Mokrani: ce principe a été retenu car il permet de reporter une architecture très souple permettant la cohabitation des affectations sur un terrain en pente. L'avenue Rosemont est un axe fort qui doit être requalifié et sera articulé avec le chemin des Tulipiers.

Des cessions au domaine public sont envisagées. Ce projet a été conçu avec les propriétaires qui ont répondu à un questionnaire qui ont participé à des séances d'informations. La séance de présentation de l'avant-projet s'est déroulée le 11 octobre 2012 et les différents secteurs ont été identifiés en regroupant les parcelles et les propriétaires respectifs. Un travail régulier qui permet d'affiner ce projet.

M. Doessegger: le regroupement A voit déjà des projets en préparation; les secteurs E et F sont un peu plus attentistes. Les différents propriétaires sont enthousiastes. La Ville de Genève était défavorable le 7 mars 2012 à la modification de zone mais, entre-temps, le PLQ a été développé. Le Conseil administratif propose dès lors de voter favorablement ce projet, un amendement étant nécessaire:

«Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Genève, Eaux-Vives (création d'une zone de développement 2, – MZ 29877) aux conditions de l'article 2.

»Art. 2. – De charger le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat d'engager la procédure d'adoption du PLQ Rosemont d'initiative municipale qui préconise:

- le principe de 1 nouvel emploi / 1 nouveau logement appliqué pour chaque opération de construction;
- l'objectif de la mixité des affectations (selon une répartition de 70% des surfaces brutes de plancher attribués au logement dont 1/3 de LUP et 30% aux activités).»

M. Pagani confirme la nécessité d'aller de l'avant. Alors que le déclassement de zone du Conseil d'Etat était auparavant nébuleux, la procédure est à présent raisonnable, avec de nombreuses discussions au niveau technique ainsi qu'avec les opérateurs. Les discussions ont été menées notamment avec Meigerhorn. La Ville est également opérateur par le biais de la CAP. Tout est sous contrôle et en parfaite coordination avec le conseiller d'Etat en charge.

Les commissaires se rendent auprès de la maquette.

M. Doessegger montre les socles envisagés permettant des activités, avec un premier étage dédié à de l'administratif et des logements au-dessus. Le bâtiment de la CAP sera l'exception puisqu'il s'agira exclusivement de logements. Le bâtiment de Cargill ne verra, quant à lui, que des activités. Cargill cède une partie de sa parcelle au domaine public, ce qui facilitera l'aménagement du périmètre, de manière à ce que cette place puisse vivre autour des logements.

La CAP devra respecter la LDTR et démolir des logements pour reconstruire des logements LDTR.

Questions/réponses

Q: Quelle serait la hauteur du bâtiment de la CAP?

R: Il s'agit d'un rez+8, en deuxième zone de développement, il est possible de monter jusqu'à 30 mètres de hauteur à la corniche, bien que cette hauteur génère des complications et un renchérissement. Il sera difficile de conserver l'équilibre compte tenu de la masse d'emplois que représente Cargill.

Q: Remarque: Cet équilibre ne pourra pas être respecté.

R: Cargill représente déjà plus de 300 emplois.

Q: Les entreprises existantes sur le périmètre seront-elles intégrées dans le processus d'affectation de ces espaces?

R: L'imprimeur va cesser son activité. Toutes ces sociétés ont été rencontrées et sont toutes intégrées au processus. Les densités sont très inférieures à celles des Eaux-Vives. Le ratio de 30%/70% est respecté.

Propositions: limites de zones et PLQ à l'avenue Rosemont

Q: La CAP est-elle satisfaite?

R: La CAP peut faire fonctionner ses plans financiers avec une densité de ce type. Il est précisé, en outre, que ce terrain est amorti depuis longtemps.

Q: La modification de zone prévoyait-elle moins de logements?

R: Il n'y avait pas de données quantitatives.

Q: Etant donné que le Conseil municipal votera la modification de zone, l'Etat ne pourrait-il pas découpler cette modification et l'initiative?

R: Si cet objet est voté, le Canton ne pourra pas ne pas lancer le projet, le sujet étant suffisamment polémique pour que les magistrats se réunissent régulièrement.

Q: Vu qu'il y avait des entreprises de chimie dans ce périmètre, les sols ne risquent-ils pas d'être pollués?

R: Une analyse a été menée. Une partie des sols devra effectivement être dépolluée par le constructeur. Il ne s'agit cependant pas d'une pollution grave du type de celle d'Artamis, le site devant être dépollué mais pas décontaminé.

Q: Qu'en est-il de la voie verte?

R: Un chemin est récupéré pour se connecter sur la voie verte. Le travail est mené avec le DIM pour coordonner ces éléments.

Q: L'avenue Frank-Thomas sera-t-elle en sens unique?

R: Non.

Q: Des places de parkings seront donc supprimées.

R: Oui.

Q: Ces places seront-elles compensées?

R: Oui.

Q: Est-il est raisonnable de se borner à compenser ces places et ne faudrait-il pas en créer?

R: Ce sera le cas. Des parkings souterrains devront être construits en respect des normes.

Q: N'y aura-t-il vraiment qu'une demi-place de parc par logement?

R: C'est le ratio qui doit être respecté, les places «employé» devant être distinguées des places habitants.

La commission réintègre la salle de réunion et commence la discussion en vue du vote.

Il n'y a pas de demandes d'audition.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare être favorablement impressionnée par la présentation qui montre que s'asseoir à une table et parler avec les différents acteurs est la meilleure des solutions. Elle rappelle que la Ville a, en la matière, un talent réel qu'elle serait heureuse de voir appliquer dans d'autres domaines.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que, depuis l'arrivée de M. Longchamp à la tête du département, les choses évoluent favorablement; auparavant, le gros problème avec le Canton relevait de la communication avec les communes.

Le président passe au vote de la proposition d'amendement: celui-ci est accepté à l'unanimité (3 LR, 2 Ve, 2 MCG, 1 UDC, 1 DC, 2 EàG, 1 S).

Le président passe au vote de la proposition PR-953 ainsi amendée: celle-ci est acceptée à l'unanimité (3 LR, 2 Ve, 2 MCG, 1 UDC, 1 DC, 2 EàG, 1 S).

Le président passe ensuite au vote de la proposition PR-1017: celle-ci est acceptée à l'unanimité (3 LR, 2 Ve, 2 MCG, 1 UDC, 1 DC, 2 EàG, 1 S).

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE PR-953

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des constructions et des technologies de l'information;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Genève, Eaux-Vives (création d'une zone de développement 2, – MZ 29877) aux conditions de l'article 2.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat d'engager la procédure d'adoption du PLQ Rosemont d'initiative municipale qui précise:

Propositions: limites de zones et PLQ à l'avenue Rosemont

- le principe de 1 nouvel emploi / 1 nouveau logement appliqué pour chaque opération de construction;
- l'objectif de la mixité des affectations (selon une répartition de 70% des surfaces brutes de plancher attribués au logement dont 1/3 de LUP et 30% aux activités).

PROJET DE RÉSOLUTION PR-1017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

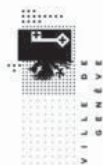
vu l'article 30 A, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 5 A, alinéa 2, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve dans son principe le projet de plan localisé de quartier qui prévoit la construction de bâtiments de logements et d'activités le long de l'avenue Rosemont, feuilles 24 et 26 du cadastre de la Ville de Genève, section des Eaux-Vives, et invite le Conseil administratif à transmettre ledit projet au Conseil d'Etat en vue d'engager sa procédure d'adoption.



PROJET D'ARRÊTÉ proposé dans la PR-1017 pour le projet de résolution d'initiative communale du PLQ "Rosemont"

06 mars 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL

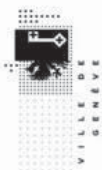
vu l'article 30, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu l'art. 5, alinéa 2, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957

Sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article unique – Approuve dans son principe le projet de plan localisé de quartier qui prévoit la construction de bâtiments de logements et d'activités le long de l'avenue de Rosemont, feuille 24 & 26 du cadastre de la Ville de Genève, section des Eaux-Vives et invite le conseil administratif à transmettre ledit projet au Conseil d'Etat en vue d'engager sa procédure d'adoption.



PROJET DE MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ pour la MZ 29'877

LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'article 30, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu la demande du Département des constructions et technologies de l'information

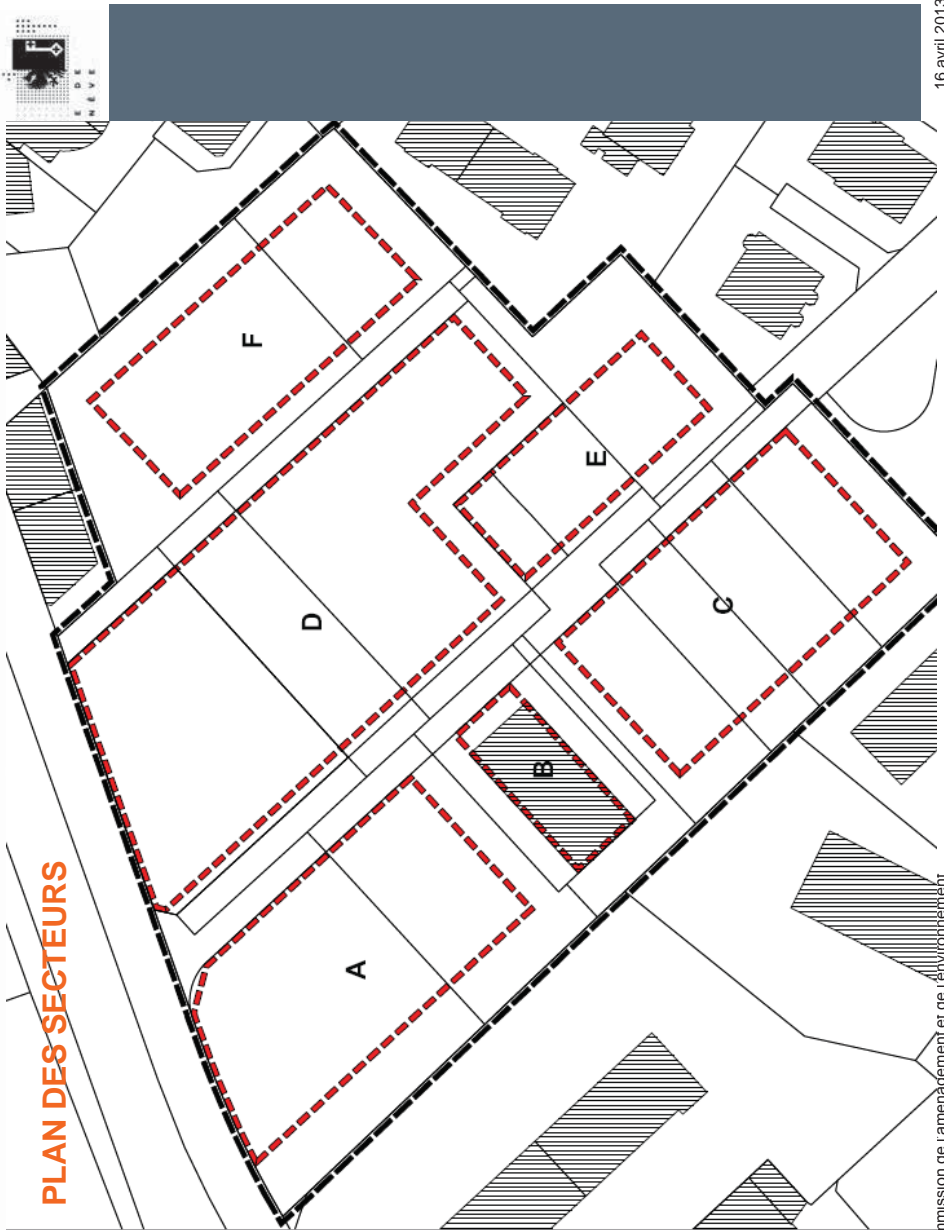
Sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier - De donner un préavis **favorable** au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Genève, Eaux-Vives (création d'une zone de développement 2, - MZ 29877) **aux conditions de l'article 2**.

Article 2 - De charger le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat d'engager la procédure d'adoption du PLQ Rosemont d'initiative municipale qui préconise :

- Le principe de **1 nouvel emploi / 1 nouveau logement** appliqué pour chaque opération de construction ;
- l'objectif de la **mixité des affectations** (selon une répartition de 70% des surfaces brutes de plancher attribués au logement dont 1/3 de LUP et 30% aux activités)



M^{me} Danièle Magnin, rapporteuse (MCG). Mesdames et Messieurs, en deux mots, voilà un bon projet, qui convient aux propriétaires de biens immobiliers dans ce lieu et qui a convenu à l'ensemble de la commission. A droite comme à gauche, tout le monde est d'accord. J'espère que vous aurez eu le temps de lire mon rapport, que j'ai essayé de faire court et aussi objectif que possible. C'est un bon projet que l'on peut soutenir et je ne vais donc pas m'étendre. Je vous recommande de voter ces deux propositions.

Premier débat

M. Adrien Genecand (LR). Je voudrais remercier la rapporteuse pour la rapidité avec laquelle elle a rendu le rapport, ce qui nous permet de voter dans les temps. Evidemment, le Parti libéral-radical soutiendra ce projet à Rosemont.

Cela dit, Monsieur le président, j'ai un problème avec le point précédent, à savoir le troisième débat sur le rapport PA-109 A, plan localisé d'utilisation du sol aux Délices, qui sera apparemment traité ultérieurement. En réalité, ce projet se base sur une autorisation de construire qui, entre temps, a été annulée par le tribunal. Je ne vois donc pas comment on va traiter ultérieurement d'un objet qui se fondait sur une autorisation annulée depuis par la justice. J'aurais bien voulu avoir plus de précisions sur ce que vous entendez par ultérieurement.

Pour ce qui est des propositions PR-953 et PR-1017, je répète que le Parti libéral-radical les acceptera.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. D'abord, je répondrai à M. Genecand sur le report du point précédent, le plan localisé d'utilisation du sol aux Délices. Quand vous avez voté ce projet en deuxième débat, j'avais demandé le troisième débat en indiquant que les oppositions à ce plan devaient être traitées par l'Etat de Genève, selon la procédure usuelle. C'est au moment où les oppositions auront été traitées par le Conseil d'Etat que ce projet nous reviendra et que vous pourrez le voter en troisième débat, en rejetant les oppositions, voire en les acceptant si elles sont de qualité. Voilà pourquoi vous ne pouvez pas traiter cet objet aujourd'hui.

J'en viens au plan localisé de quartier (PLQ) de Rosemont. C'est un très beau projet, et j'en profite pour remercier de leurs efforts l'ensemble des personnes, propriétaires, voisins, membres de l'administration municipale, qui ont contribué à élaborer ce PLQ. Cela dit, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous rendre attentifs au fait que c'est une de nos dernières zones industrielles, qui tendent à s'amenuiser. Dans le plan directeur communal, nous avons été d'accord de faire muter

Propositions: limites de zones et PLQ à l'avenue Rosemont

cette zone de Rosemont, parce que la ville se développe. C'est un fait inexorable et nous nous en réjouissons. Toutefois, il faut préserver, et j'insiste, des zones industrielles, parce que ce sont quand même les petites et moyennes entreprises – je défie quiconque de me prouver le contraire – qui créent de l'emploi.

Si on ne met pas à leur disposition des zones industrielles bon marché pour pratiquer leurs activités, ces PME consacreront des sommes de plus en plus astronomiques à se loger. Ces sommes ne pourront être investies pour créer de la richesse, et nos petites et moyennes entreprises risquent l'asphyxie, plombées qu'elles seront par les sommes consacrées à se loger.

C'est dire que nous sommes très regardants quant à la disparition des zones industrielles. A Sécheron, nous avons un accord avec le Conseil d'Etat, qui vise à faire en sorte que cette zone ne mute pas, qu'elle soit considérée comme ayant déjà muté au moment de l'installation de Merck Serono. Aujourd'hui, elle ne doit pas muter, pas plus d'ailleurs que la zone industrielle de Châtelaine. A la Praille, j'espère aussi pouvoir maintenir un certain nombre de commerçants et d'artisans. Ce quartier doit muter, mais dans de bonnes conditions, afin de ne pas affecter celles et ceux qui s'échinent, à longueur de journée, à créer de l'emploi et de la richesse.

Deuxième débat

Le président. Nous passons au vote de la délibération PR-953.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté à l'unanimité (60 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération PR-953 amendée est acceptée à l'unanimité (61 oui).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département des constructions et des technologies de l'information;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Genève, Eaux-Vives (création d'une zone de développement 2, - MZ 29877) aux conditions de l'article 2.

Art. 2. – De charger le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat d'engager la procédure d'adoption du PLQ Rosemont d'initiative municipale qui préconise:

- le principe de 1 nouvel emploi / 1 nouveau logement appliqué pour chaque opération de construction;
- l'objectif de la mixité des affectations (selon une répartition de 70% des surfaces brutes de plancher attribués au logement dont 1/3 de LUP et 30% aux activités).

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Mis aux voix, l'article unique de la résolution PR-1017 est accepté à l'unanimité (61 oui).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30A, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 5A, alinéa 2, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Approuve dans son principe le projet de plan localisé de quartier qui prévoit la construction de bâtiments de logements et d'activités le long de l'avenue Rosemont, feuilles 24 et 26 du cadastre de la Ville de Genève, section des Eaux-Vives, et invite le Conseil administratif à transmettre ledit projet au Conseil d'Etat en vue d'engager sa procédure d'adoption.

6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la résolution du 17 janvier 2012 de MM. Eric Bertinat, Olivier Fiumelli, Gary Benaïm, Michel Chevrolet, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros: «Rendons le parc des Bastions à la population genevoise» (R-150 A)¹.

Rapport de M^{me} Michèle Roulet.

Cette résolution urgente a été renvoyée en commission des pétitions le 30 janvier 2012.

La commission, sous la présidence de M. Pascal Rubeli, a brièvement évoqué cette résolution lors de sa séance du 6 février et a décidé de la classer, avant de voter formellement son refus le 4 juin 2012.

Rappel de la résolution

Vu:

- l'installation du camp des «indignés» le 15 octobre 2011 devant le Mur des réformateurs (aujourd'hui sur la pelouse à droite de l'entrée);
- que dans notre pays, notre canton, notre ville il ne manque ni de lieux ni d'occasions d'exercer la liberté d'expression;
- la facilité avec laquelle on peut participer aux débats politiques dans notre pays;
- que l'espace public et notamment les parcs publics doivent être à la disposition de tous, ce qui nécessite un minimum de règles à respecter;
- le manque de volonté des «indignés» de déposer une demande d'autorisation d'utilisation du domaine public en bonne et due forme;
- que leur campement est la plupart du temps quasi vide;
- l'illisibilité de leurs revendications;
- la dégradation des pelouses du parc des Bastions et le coût de leur remise en état;
- que des constructions «en dur» apparaissent depuis quelque temps,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de procéder à l'évacuation du campement des «indignés» du parc des Bastions.

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 4231.

Rappel des événements

C'est le 15 octobre 2011, au parc des Bastions, que les manifestants du mouvement dit «des indignés» ont planté leurs tentes. Ils sont décidés à s'installer dans ce parc, d'y passer l'hiver comme signe de refus et d'indignation du système capitalisme sans formuler de programme politique ni des revendications, mais avec une devise: «Résister pour mieux créer.»

Dans ce camp provisoire et improvisé se côtoient des SDF, des utopistes, des étudiants, des désœuvrés... Bien que cette occupation d'un parc public, qui plus est du parc des Bastions, en plein cœur de Genève, soit illégale, une première autorisation est accordée aux indignés pour occuper le parc par le magistrat en charge des constructions et de l'aménagement: M. Rémy Pagani.

Cette autorisation est donnée jusqu'au 31 décembre.

Dès le 31 décembre 2011, les indignés, n'ayant plus l'autorisation de rester au parc des Bastions, envoient un courrier daté du 8 janvier 2012 et adressé au conseiller administratif M. Rémy Pagani qui décide de leur prolonger leur autorisation jusqu'à fin janvier.

Chronologie des événements

- L'hiver 2011-2012, à Genève, a été particulièrement rigoureux et humide avec des vents tempétueux et des températures descendant à -20° .
- La position de ces campeurs «improvisés» devient toujours plus difficile et les conditions insalubres s'aggravent.
- Les indignés installent des structures toujours plus imposantes, introduisent même des constructions en dur (panneaux en bois) et des chauffages (brase-ros).
- Le 17 janvier, au vu de l'ampleur que prend ce campement au cœur même de la ville, la résolution R-150 est déposée. Elle est remise à la commission des pétitions.
- Dans la nuit du 28 au 29 janvier, un homme trentenaire est retrouvé inanimé dans le camp des indignés et décède peu après son admission à l'hôpital, suite à son hypothermie et à la consommation de drogue et d'alcool.
- Le dimanche 29 janvier 2012, M. Pagani est informé de ce décès.
- Le lundi 30 janvier, lors du Conseil municipal de la Ville de Genève (personne n'est au courant du décès survenu au parc des Bastions) la résolution est renvoyée à la commission des pétitions.
- Le mercredi 1^{er} février (3 jours après le décès), jour de séance du Conseil administratif, le conseiller administratif informe ses collègues de ce décès.

Résolution: camp des «indignés» au parc des Bastions

- Le 6 février les indignés décident de lever le camp.
- Le 6 février au soir, à la commission des pétitions, le sujet perdant sa pertinence, les commissaires ont décidé de classer la résolution R-150.

Le 4 juin 2012, la résolution R-150 est reprise par la commission. Le président précise en effet que le classement de cette résolution n'a jamais été formellement voté. Or, pour rédiger le rapport, cette procédure est indispensable.

Vote de la commission

La résolution R-150 est refusée par 9 voix (2 EàG, 1 Ve, 2 S, 2 LR, 2 UDC) et 2 abstentions (1 DC, 1 MCG).

Il faut tout de même relever ici que le refus de cette résolution n'est pas lié, à proprement parler, au fond (certains conseillers municipaux auraient pu la soutenir), mais bien au fait que cette résolution est devenue obsolète dès le moment où les indignés ont quitté le parc de Bastions.

Ce refus a donc été justifié parce que cette résolution n'a plus d'objet.

M^{me} Michèle Roulet, rapporteuse (LR). Je serai très brève. Cette résolution, urgente à l'époque, est devenue obsolète, puisque ceux qu'on appelait «les indignés» ont quitté le parc le 6 février 2012. Je n'ai rien d'autre à ajouter, si ce n'est qu'il convient donc de la refuser.

Mise aux voix, la résolution est refusée par 33 non contre 10 oui (2 abstentions).

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

7. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 17 février 2010 de MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Marc Dalphin, Yves de Matteis, Fabien Sartoretti, Georges Breguet, Bayram Bozkurt, M^{mes} Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Valérie Bourquin, Anne Moratti Jung et Frédérique Perler-Isaaz: «Comédie après la Comédie!» (M-902 A)¹.

Rapport de M^{me} Virginie Studemann.

La motion a été renvoyée par le Conseil municipal, lors de la séance plénière du 22 novembre 2011, à la commission des arts et de la culture. La commission a examiné cette motion lors des séances des 6, 20 et 27 février 2012, sous la présidence de M. Guy Dossan. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Maes Sarah que la rapporteuse remercie vivement.

Rappel de la motion

Considérant:

- que de très nombreux lieux culturels autogérés ont dû fermer à Genève;
- que ces lieux accueillent un très large public;
- qu'il faut dès à présent prévoir l'affectation future du bâtiment de la Comédie lorsque la Nouvelle Comédie sera construite;
- que le Conseil municipal a accepté la pétition P-212 de l'Union des espaces culturels autogérés (UECA) «Donnons des espaces à la culture!», pétition signée par plus de 17 000 personnes;
- que le Conseil administratif a de la peine à trouver des lieux ou espaces vides;
- qu'un lieu serait alors disponible,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réserver d'ores et déjà l'actuel bâtiment de la Comédie pour le mettre à la disposition de l'Union des espaces culturels autogérés (UECA) lorsque celui-ci sera vide.

Séance du 6 février 2012

Audition de M^{me} Sarah Klopmann et de M. Mathias Buschbeck, motionnaires

Les motionnaires présentent leur motion et rappellent le contexte et l'histoire de la proposition.

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 2551.

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

La motion a été déposée suite à la pétition de l'Union des espaces culturels autogérés (ci-après UECA) «Donnons des espaces à la culture», acceptée en 2009. Cette pétition faisait suite au mouvement de mobilisation autour des lieux autogérés et du manque de lieux culturels à Genève. L'UECA demandait à avoir des discussions avec la Ville autour de trois types de lieux à trouver: des lieux à court terme, à moyen terme et à long terme (comme au PAV). A l'époque, il n'y avait aucun projet à moyen terme.

Le fait que le bâtiment de la Comédie se libère constituait donc une opportunité. C'est pour cette raison que les motionnaires ont décidé de lancer le débat autour d'une éventuelle mise à disposition de ce lieu à l'UECA. Depuis dix ans, Genève a assisté à la perte d'une énorme culture alternative autogérée. La mise à disposition de la Comédie à l'UECA participerait à retrouver une partie de cette culture.

Les motionnaires rappellent également l'histoire et l'intérêt du bâtiment de la Comédie qui, avant d'être un bâtiment luxueux, était un théâtre créé pour rapprocher l'art dramatique des classes populaires. Ils précisent qu'il y a déjà eu des moments festifs à la Comédie. Il est possible de faire une séparation entre le théâtre et les autres lieux.

Questions et remarques des commissaires

Un commissaire souhaite savoir ce que signifient exactement ces lieux culturels autogérés.

Les motionnaires expliquent que ce sont des lieux qui n'ont pas comme critère la rentabilité. Ils prennent de réels risques au niveau de la programmation et offrent des tarifs accessibles. Ces lieux promeuvent une culture locale et émergente, dans tous les domaines: danse, musique, théâtre, arts plastiques.

L'autogestion signifie que ce sont des lieux de rencontre, gérés par les gens qui y travaillent, bénévolement ou pas. Ils sont souvent gérés par des associations. Certaines de ces associations se sont regroupées et ont créé l'UECA pour avoir un poids politique plus fort.

Plusieurs commissaires demandent des précisions sur le manque de lieux actuels et sur le fait qu'il y a déjà l'Usine.

M^{me} Klopmann répond que l'Usine est un lieu aujourd'hui surchargé et que d'autres lieux sont nécessaires ne serait-ce que pour compenser la disparition de nombreux lieux tels que le Duplex, l'Espace temporaire, le Kinetik, Letage, le Motel Campo, MottAttom, la Parfumerie, le Piment rouge, les associations de l'Usine, le Bistr'Ok, les lieux d'Artamis. Certes, de nouveaux lieux ont été créés comme le Sentier des saules, et la Cave 12 va renaître mais ce ne sera pas un lieu

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

de nuit. Les réservoirs de la Bâtie vont voir le jour dans plusieurs années. Il y a également le projet à la Gravière mais qui disparaîtra avec la Parfumerie.

M. Buschbeck ajoute que, depuis quinze ans, plus de lieux encore ont disparu car ils avaient élu domicile dans des squats qui ont tous fermé.

Un parallèle est établi entre l'Usine et l'utilisation de la Comédie. Un commissaire s'inquiète des déprédations de l'Usine.

M^{me} Klopmann répond que ce n'est pas vraiment le cas à l'Usine. Il y a effectivement quelques tags mais le bâtiment est sain et les occupants s'en occupent bien. L'Usine est un lieu magnifique pour son histoire et les occupants en sont conscients. S'il y a un projet à la Comédie, les utilisateurs signeront une convention pour respecter les lieux.

Un commissaire demande quels seraient les aménagements nécessaires et si d'autres activités culturelles pourraient exister dans ce lieu.

M. Buschbeck explique que le lieu sera transformé et requalifié. Il pense que ce serait la solution la moins chère de confier le projet à l'UECA. Le bâtiment ne sera pas remis à l'UECA mais sera remis en concertation avec eux car ils ont une vision globale des besoins.

Un commissaire suggère que la salle de la Comédie pourrait être louée.

M^{me} Klopmann répond qu'il y a déjà d'autres lieux à louer, comme l'Alhambra qui va subir de gros travaux, ou le Théâtre des Grottes.

Un commissaire estime que beaucoup d'argent (278 millions au budget) est dévolu à la culture et il a peur que cela devienne un lieu subventionné.

M^{me} Klopmann explique que certains lieux peuvent vivre sans subventions ou uniquement avec des subventions en nature. Par exemple, à l'Usine, il n'y a que le PTR, le Théâtre de l'Usine et le Sputnik qui reçoivent une subvention.

Une commissaire rappelle que la Comédie est un bâtiment patrimonial, contrairement à l'Usine et demande si les motionnaires voient un lieu mixte, comme le Palais Mascotte.

M^{me} Klopmann répond qu'il ne faut surtout pas un deuxième Palais Mascotte car ce lieu est tout sauf autogéré. Le but n'est pas non plus de faire une deuxième Usine. L'UECA est une union qui regroupe beaucoup de lieux de styles différents.

Un commissaire relève un paradoxe dans le fait de prévoir un lieu alternatif autogéré dans un lieu institutionnel alors que les lieux alternatifs meurent et naissent très vite, ce qui donne une forme de dynamisme.

M^{me} Klopmann répond que ces lieux alternatifs ne peuvent plus mourir et naître aujourd'hui. C'était vrai dans les années 1980 mais aujourd'hui ils ne font

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

que mourir, car c'est une vraie lutte de faire renaître ces lieux. Elle pense que ce n'est pas du tout inopportun de prévoir. Concernant la remarque sur le lieu institutionnel, M^{me} Klopmann trouve dommage de séparer les deux cultures.

Plusieurs commissaires demandent si l'UECA a manifesté son intérêt, sachant qu'aujourd'hui un dialogue s'est instauré entre l'UECA et la Ville.

M^{me} Klopmann répond que l'UECA est bien entendu intéressée par le projet. Elle trouverait intéressant que la commission auditionne l'UECA. Elle précise qu'à l'époque de la motion il n'y avait pas encore de vrai dialogue.

M. Buschbeck ajoute que le but de la motion était de planifier, d'anticiper, et qu'à l'époque rien n'avait encore été imaginé.

Un commissaire souhaite savoir en quoi la motion donne une meilleure garantie que le lieu reste en dehors du circuit commercial qu'un appel d'offres accompagné d'un cahier des charges précis.

M^{me} Klopmann répond que l'UECA réunit tous les espaces culturels autogérés pour être un interlocuteur privilégié de la Ville. Il faut donc passer par eux. Le cahier des charges est évidemment un élément essentiel mais il doit être fait avec des personnes qui connaissent le milieu.

Séance du 20 février 2012

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport

Au cours de cette audition le magistrat a répondu aux questions des commissaires à travers le point sur les investissements financiers pour 2012-2023 et sur le point précis de la motion M-902.

La priorité de la Ville pour l'instant est de finaliser le crédit de réalisation de la Nouvelle Comédie. En ce qui concerne l'ancienne Comédie, il s'agit de trouver la solution la moins onéreuse possible. Il serait trop cher de faire de grosses transformations dans le bâtiment.

Le magistrat a reçu un certain nombre de propositions pour la Comédie. Des discussions sont en cours avec les milieux académiques pour créer un lieu pour le grand public, autour de questions de vulgarisation. La motion M-902 offre une autre possibilité.

La motion date du printemps 2010, après la grande mobilisation des milieux culturels pour davantage de lieux pour la culture alternative autogérée. Il est vrai que Genève manquait, lors du dépôt de la motion, de lieux culturels alternatifs. C'était une préoccupation légitime de l'époque. Néanmoins, des solutions ont été trouvées entre temps.

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

Une plateforme a été mise en place entre la Ville, l'Etat, l'Association des communes genevoises et les acteurs culturels pour se coordonner afin de trouver des solutions concrètes. Une série de lieux ont été mis à disposition. L'UECA ne peut en effet pas gérer des salles et, à la fois, faire du lobbying. Les futurs réservoirs de la Bâtie pourront accueillir deux lieux à vocation musicale. De plus, la Comédie ne se prête pas à un lieu alternatif. Concernant la Comédie, la décision n'est donc pas encore prise et les discussions sont en cours.

Une commissaire demande à qui appartient le bâtiment et ce qu'il en est du bail.

Le magistrat répond que la salle est mise à disposition, sous forme de gratuité. La Fondation d'art dramatique paie l'énergie, mais le bâtiment appartient à la Ville.

Une autre question porte sur une éventuelle demande de l'UECA.

Le magistrat répond qu'au cours de leurs derniers échanges l'UECA n'a pas formulé de demande sur la Comédie.

Au cours de cette séance, le président propose de voter sur l'audition de l'UECA sur la Comédie. A l'exception de deux personnes, les commissaires présents se prononcent contre cette audition.

Le président propose de voter sur l'audition de l'UECA de manière générale. La majorité des commissaires acceptent.

Séance du 27 février 2012

Discussion et vote sur la motion

Plusieurs commissaires socialistes, libéraux-radicaux, du Mouvement citoyens genevois et Verts partagent l'avis selon lequel la motion ne serait plus d'actualité mais qu'il est nécessaire de rester attentif aux besoins de la culture alternative.

Un commissaire socialiste pense que la motion est née alors que les acteurs de la culture alternative manifestaient car ils n'avaient plus de lieux. Depuis, des lieux ont été proposés. De plus, le bâtiment de la Comédie sera disponible dans longtemps et le financement de la Nouvelle Comédie n'est même pas assuré. Il pense qu'il faut donner à la motion un sens plus général. Il faut que le Conseil administratif reste attentif aux besoins pérennes de la culture alternative. Il ne faut pas seulement affecter la Comédie à l'UECA.

Une commissaire libéral-radical partage cet avis: il est nécessaire de rester attentif aux besoins de la culture alternative. Mais selon l'audition des services

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

du département de la culture, il n'y a pas eu de demande de l'UECA et le dossier de la Comédie n'est pas encore assez avancé.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois pense que la motion est obsolète, selon les propos du magistrat. L'UECA n'a jamais parlé de la Comédie, il n'y a donc pas de raison de voter cette motion.

Une commissaire Verte pense que la proposition du commissaire socialiste est adéquate. La situation n'est plus la même qu'au moment où la motion a été déposée.

Un commissaire Vert tient à préciser que, s'il n'y a pas de demande formelle, il n'y a pas de rejet formel non plus. Il pense également qu'obsolète n'est pas le bon terme, mais il comprend que la majorité de la commission est pour formuler la motion autrement, donc il se ralliera aux propositions formulées.

Un commissaire socialiste propose l'amendement suivant: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rester attentif au besoin de lieux et d'espaces à disposition de la culture alternative et d'être prêt à examiner d'y affecter des locaux libérés.»

Un autre commissaire socialiste fait une proposition d'amendement: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'être attentif aux besoins constants d'un public pour des lieux culturels alternatifs et à bas prix à Genève et le rend attentif à ce que l'actuel bâtiment de la Comédie soit prioritairement destiné à un tel public.»

Plusieurs commissaires jugent que ces amendements modifient le fond de la motion et sont trop éloignés de la motion M-902, dénaturant ainsi la proposition des motionnaires.

Le président pense qu'il serait préférable de revenir avec une nouvelle motion.

Le président propose de voter simplement sur cette motion, puis d'auditionner l'UECA et de proposer ensuite une nouvelle motion.

Le président propose de voter sur cette procédure qui est acceptée par 9 oui (2 EàG, 3 LR, 2 MCG, 2 Ve), 1 non (S) et 1 abstention (S).

Le président propose de voter sur la motion. Celle-ci est refusée par 9 voix (3 LR, 2 MCG, 1 Ve, 1 S, 2 EàG) et 3 abstentions (2 S, 1 Ve).

M^{me} Virginie Studemann, rapporteuse (S). Cette motion M-902 a permis à la commission des arts et de la culture de s'interroger et de se pencher sur l'avenir

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

de l'actuel bâtiment de la Comédie. Lors de leur audition, les motionnaires ont rappelé le contexte dans lequel cette motion avait été déposée. Ils ont notamment précisé qu'elle faisait suite à la pétition P-212 de l'Union des espaces culturels autogérés (UECA): «Donnons des espaces à la culture!» C'était un moment où de nombreux lieux culturels de nuit et alternatifs fermaient. Du coup, les publics se concentraient dans certains lieux, ce qui posait des problèmes. Dans ce contexte, les motionnaires avaient proposé que l'actuel bâtiment de la Comédie soit mis à la disposition de l'UECA, lorsqu'il serait vide.

Les commissaires ont abondamment discuté de l'avenir de l'actuel bâtiment de la Comédie, en faisant des projections relativement différentes. Ils ont également auditionné le magistrat, pour savoir ce qu'il en était. Or il se trouve que, au cours de son audition, le magistrat a précisé qu'il n'y avait pas eu de demande formelle de la part de l'UECA pour ce bâtiment. C'est cette information qui a conduit une majorité des commissaires à refuser la motion, en précisant que, dans la mesure où elle ne parlait que d'une attribution à l'UECA, elle n'avait plus lieu d'être. A ce moment-là, il y a eu une demande d'audition de l'UECA sur cette question précise de la Comédie. Cette audition a été refusée par une majorité des commissaires.

A la fin de la discussion, juste avant le vote, une proposition d'amendement a été faite par les commissaires socialistes, soucieux que ce bâtiment – qui à un moment donné serait vide – puisse devenir un lieu de nuit culturel et accueillir des jeunes, avec des prix accessibles. La discussion a tourné court, lorsqu'une majorité des commissaires a jugé que cet amendement était trop éloigné de la motion initiale, et l'amendement n'a même pas été voté.

En conclusion, cette motion a donc été refusée par une majorité de la commission des arts et de la culture. Ce soir, le groupe socialiste, avec le groupe des Verts et Ensemble à gauche, propose un amendement qui permettra de redonner sa dimension initiale à la motion, en demandant d'affecter l'actuel bâtiment de la Comédie à un lieu de nuit, destiné à un large public et avec des prix accessibles. Nous avons également déposé un sous-amendement, qui précise que ces lieux de nuit seront évidemment des lieux culturels. Je vous remercie d'accepter à la fois l'amendement et le sous-amendement.

M^{me} Natacha Buffet (LR). Effectivement, cette motion était à l'origine relativement fermée, puisqu'elle visait une seule affectation du bâtiment qui deviendra celui de l'ancienne Comédie. La commission s'était mise d'accord, à la quasi-unanimité, pour déclarer qu'on ne pouvait pas fermer ainsi les possibilités et destiner cet endroit uniquement à des soirées plutôt du milieu alternatif. C'est la raison pour laquelle la commission a refusé cette motion.

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

Ce soir, on nous propose un amendement qui élargit un peu les possibilités et que nous préférons largement à l'invite fermée de la motion initiale. Certes, le milieu alternatif souffre encore de certaines difficultés, nous en sommes bien conscients. La nuit aussi souffre de certaines difficultés. Cela dit, si cet amendement nous semble meilleur que la motion, il nous semble aussi prématuré, vu le nombre d'inconnues qui subsistent quant au financement de la Nouvelle Comédie, quant aux travaux qui seraient nécessaires pour que l'ancienne Comédie devienne un lieu nocturne. Il sera difficile de transformer cet ancien théâtre, les coûts seront très élevés pour en faire un lieu nocturne. Le Parti libéral-radical se prononcera donc contre l'amendement, parce que, à ce stade, la chose est trop peu développée, les pistes sont à peine analysées; tout est trop vague pour nous lancer dans un tel projet à la Comédie.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Le Parti libéral-radical trouve que l'amendement est meilleur que la motion, que l'idée est bonne, mais il le refusera: c'est dommage! Mesdames et Messieurs, je rappellerai que la Comédie, à l'origine, n'était pas un théâtre fait pour les riches esthètes, mais était un théâtre populaire. Quand la Comédie a été créée à Plainpalais, la volonté du directeur était justement d'en faire un lieu populaire et d'y accueillir un public beaucoup plus large que le public habituel de l'art lyrique. Aussi, nous nous sommes dit: pourquoi ne pas redonner une nouvelle vie à ce bâtiment et l'ouvrir à des cultures plus variées?

A Genève, tout le monde le sait, on a besoin de lieux pour la culture, pour la nuit. Ces lieux manquent et cet énorme bâtiment qui sera vide un jour est une belle opportunité. On a souvent dit que pour pallier le manque de lieux à Genève, il fallait agir sur le court, le moyen et le long terme. Le long terme, ce sera, par exemple, tout ce qui pourra être fait dans le futur quartier Praille-Acacias-Vernets. Le court terme, ce sont des actions que nous pouvons réaliser immédiatement, même si elles sont de très courte durée. Et le moyen terme, c'est typiquement ce que l'on peut faire dans ce bâtiment qui, d'ici quelques années, sera libre et qui pourra être dédié à une culture nocturne. Car la Comédie n'est pas uniquement une salle de spectacle dédiée au théâtre: c'est aussi plusieurs étages, plusieurs salles, un hall d'entrée immense, c'est-à-dire un bâtiment dans lequel on peut mener beaucoup d'activités.

En 2008, la pétition P-212, munie de 18 000 signatures et intitulée: «Donnons des espaces à la culture!» a été acceptée par notre Conseil municipal. La pétition demandait que soit respectée la diversité culturelle dans le canton, et que les acteurs culturels soient associés aux plans d'aménagement qu'on élaborait à Genève. Cette deuxième demande n'a malheureusement pas encore reçu d'écho. Mais, pour ce qui concerne le respect de la diversité culturelle, on nous avait promis monts et merveilles, et finalement nous n'avons pas vu grand-chose!

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

En février 2010, nous avons donc déposé cette motion M-902 et, quelques mois après, en automne 2010, des manifestations – nocturnes évidemment! – ont été organisées pour réclamer des lieux. Là, on a vu le monde politique s'affoler, réagir: voilà que le Canton nous promet des lieux, que la Ville nous en promet également. On nous dit qu'on va faire quelque chose des anciens réservoirs de la Bâtie: c'est à la Ville d'y travailler et, pour l'instant, la proposition est en attente... Le Canton, lui, nous promet un superprojet au sentier des Saules: finalement, il a été abandonné, merci! On nous promet ensuite une supersalle, à savoir l'espace Sicli, dédiée à la culture alternative nocturne: en fait, on donne l'espace à une boîte d'événementiel, totalement commerciale. Là encore, promesse non tenue!

Ensuite, on nous parle d'un espace sous la terrasse Agrippa-d'Aubigné, l'Abri: dans ce cas, je ne dis pas que la Ville ou le Canton sont forcément responsables, mais ce local va quand même être donné à un groupe privé, qui n'a sans doute pas l'intention d'en faire un espace bon marché et accessible à la majorité de la population. Enfin, je rappelle que le projet de la Cave 12 est en attente depuis des années, parce que le Canton n'a toujours pas fait les travaux qu'il devait faire.

Par conséquent, lorsqu'on nous dit, en commission, que cette motion n'est plus d'actualité, c'était peut-être vrai il y a deux ans, mais maintenant que tous les projets promis ont été abandonnés, cette motion redevient d'actualité.

On nous dit aussi qu'il sera difficile de gérer le bâtiment de la Comédie, mais il faut juste avoir un peu d'imagination, et nous en avons toujours eu! On peut, par exemple, donner ce bâtiment en droit de superficie à certains acteurs culturels. On peut établir une convention d'usage, qui pourrait d'ailleurs inclure des notions d'entretien du bâtiment, car ce bâtiment est effectivement magnifique et il ne faudrait pas l'abîmer. Cela dit, je rappelle au passage que l'Usine est aussi un bâtiment classé et que cela n'empêche pas d'y organiser des activités nocturnes, tout en préservant la beauté du bâtiment. S'agissant de la Comédie, elle est certes classée, mais elle a quand même été créée pour accueillir du public! Alors, pourquoi ne pourrait-on plus y accueillir du public, au prétexte que le bâtiment est beau et protégé? La volonté de ses créateurs, l'essence même de ce bâtiment est d'accueillir du public pour des activités culturelles. On ne peut pas maintenant le laisser sans usage, juste par peur de l'abîmer!

D'ailleurs, des soirées ont déjà eu lieu à la Comédie – je le sais car j'y ai participé – des soirées jusqu'à 4 h du matin, avec des gens jusque dans les escaliers, qui buvaient de la bière, qui écoutaient de la musique et qui dansaient. Il ne me semble pas que le bâtiment ait été détruit pour autant... Au contraire, cela n'a pas posé de problème.

Aujourd'hui, il faut vraiment sauter sur chaque occasion de recréer un lieu de nuit, un lieu culturel. Nous ne sommes plus dans les années 1980, je le regrette,

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

où l'époque était aux friches industrielles, où il était possible d'ouvrir des lieux ici et là, où il n'y avait rien à faire pour encourager la culture alternative, puisque les lieux ouvraient si facilement. Aujourd'hui, ce n'est plus possible, non seulement parce que les lois sont beaucoup plus restrictives, mais surtout parce qu'il y a moins d'espaces. Les contraintes légales et urbanistiques empêchent de créer facilement, de manière impromptue, des lieux culturels. Il faut donc vraiment une réelle volonté politique pour le faire.

En l'occurrence, que constate-t-on? En février 2012, notre motion M-902, notre excellente motion, a été refusée par la commission des arts et de la culture. Cette motion demandait juste de mettre la Comédie à la disposition de l'UECA, pour en faire un lieu culturel nocturne. Mais, au prétexte qu'il était trop restrictif de vouloir la donner à l'UECA, au prétexte qu'on ne savait pas si cette association voulait vraiment du bâtiment, les commissaires ont refusé la motion. Après avoir écouté et entendu ce qui s'est dit en commission, nous avons réfléchi et nous avons proposé...

Le président. Il vous faudra conclure, Madame...

M^{me} Sarah Klopmann. Nous avons proposé un amendement, qui, après négociation, a été signé par toute l'Alternative. Il consiste en la nouvelle invite suivante:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'être attentif aux besoins constants d'un public pour des lieux de nuit à bas prix à Genève et demande à ce que l'actuel bâtiment de la Comédie soit prioritairement destiné à un tel public.»

Quant au sous-amendement déposé par M. Holenweg et cosigné par M^{me} Studemann et moi-même, il concerne l'ajout de la mention «culturels»:

Projet de sous-amendement

«(...) pour des lieux *culturels* de nuit (...)»

Cet amendement est vraiment l'objet d'un consensus entre notre motion et ce qui a été dit et proposé en commission. Je pense qu'il n'y a pas vraiment de raison de le refuser. Il y a quelques années, tout le monde voulait que la diversité culturelle soit respectée, tout le monde le réclamait en commission. Le sous-amendement qui précise que ce lieu sera aussi culturel est vraiment la preuve de notre

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

volonté de faire de la Comédie un espace qui puisse promouvoir des artistes, des performeurs, qui puisse enrichir la diversité culturelle dans ce canton. Alors, qu'on ne nous accuse pas de vouloir faire uniquement un lieu de beuveries, parce que ce n'est absolument pas le cas.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'essaierai de compenser et d'être un peu plus bref que ma préopinante... Mesdames et Messieurs, je constate que les Verts et les socialistes ont beaucoup d'imagination pour occuper le bâtiment de la Comédie. Grand bien leur fasse, mais j'aimerais quand même rappeler que la Nouvelle Comédie coûtera plus de 80 millions de francs, que le budget de la culture en Ville de Genève s'élève à plus de 240 millions de francs... Pour ma part, je pense que nous devrions raisonner plus en termes d'utilité publique qu'en termes de lieux festifs, en évitant la pratique qu'on connaît trop à Genève, c'est-à-dire celle du saupoudrage en matière culturelle, de l'arrosage des petits copains ou des milieux proches de certaines tendances...

Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien dit non, résolument non à cette politique-là! Nous souhaitons que le Conseil administratif se recentre sur des priorités. A l'heure où les recettes seront plus difficiles, à l'heure où les nouveaux taux d'imposition des entreprises vont réduire les rentrées fiscales, nous devons aussi être plus stricts dans la gestion des affaires culturelles.

Je le dis à l'intention de M. Kanaan, qui visiblement ne m'entend pas, trop occupé qu'il est à parler avec le chef du groupe socialiste... Ma foi, c'est le drame des politiciens dans cette arène: nous parlons souvent dans le vide et le Conseil administratif ne nous entend pas, ou en tout cas il n'entend pas les doléances de certains partis...

Je disais que nous devons nous recentrer sur les priorités. Le Parti démocrate-chrétien dit oui aux activités utiles à la collectivité, mais ce ne sont pas nécessairement des activités culturelles. Lorsqu'on met 80 millions dans la Nouvelle Comédie, on doit aussi penser à récupérer parfois un peu d'argent, ou à affecter l'argent autrement, à d'autres activités. Sachant que la Nouvelle Comédie sera un lieu utile à tous, nous ne voulons pas que le Conseil administratif soit complètement conditionné, dès aujourd'hui, par des motions l'incitant à attribuer la Comédie à l'UECA, ou à l'affecter à des lieux de nuit, pour animer nos soirées. Je rappelle d'ailleurs que l'Abri de la Madeleine vient d'être affecté à des activités culturelles et nocturnes.

Je crois que nous pouvons demander au Conseil administratif de réfléchir à deux fois. Il ne faut pas le bloquer dans un projet où les jeux seraient déjà faits, car il doit aussi penser en termes d'intérêt public, et pas seulement en termes d'arrosage culturel!

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

M. Alain de Kalbermatten (DC). Comme l'a dit mon excellent collègue Jean-Charles Lathion, nous nous interrogeons vraiment à propos de cette motion. Pour ma part, je vais laisser de côté l'aspect culturel, pour évoquer plutôt celui des travaux, car que j'ai l'impression qu'on va un peu vite en besogne. Si on doit donner la Comédie à d'autres utilisateurs, il faut déjà que la Nouvelle Comédie puisse se faire. M. Lathion a articulé le chiffre de 80 millions de francs: moi, je parlerai plutôt de 90 millions, cela me semble une fourchette raisonnable.

A cet égard, le Conseil administratif nous a promis qu'il y aurait une participation franche de la part du Canton. Mais, Mesdames et Messieurs, connaissant les difficultés financières de l'Etat, je le vois mal donner ne serait-ce que 40% de cette somme pour la Nouvelle Comédie. Dans l'état actuel des choses, je pense que c'est quasiment impossible et que l'Etat a des missions plus urgentes que de participer à la construction de la Nouvelle Comédie.

Au lieu de parler de l'attribution de la future «ancienne Comédie» à de nouveaux utilisateurs, on devrait donc plutôt s'interroger sur notre capacité à construire la Nouvelle Comédie. C'est là véritablement le problème. Donc, traitons d'abord la construction de la Nouvelle Comédie, avec le surcoût prévisible. Il y a cinq ans, on parlait de 60 ou 70 millions et, comme souvent en Ville de Genève – je le dis sans vouloir entrer dans une polémique facile – les coûts explosent: on arrive facilement, aujourd'hui, à 90 millions.

Je pense qu'il faut d'abord poser le débat de savoir si on peut financer la Nouvelle Comédie, si on a les moyens de faire une sorte de consortium avec l'Etat. Ensuite seulement, on verra pour le reste. On aura tout le temps d'imaginer – imaginer semble un terme à la mode dans ce débat – un futur pour la Comédie.

M^{me} Virginie Studemann (S). Je voudrais revenir sur les propos de M^{me} Buffet, qui disait notamment que les commissaires étaient presque unanimes. En l'occurrence, je parlerai plutôt de majorité, car sur ce thème on est dans un rapport gauche-droite habituel. L'Alternative ne s'est pas du tout prononcée contre des lieux culturels alternatifs: nous continuons à être ce que nous sommes et donc, évidemment, pour des lieux culturels alternatifs. La motion telle qu'elle était initialement proposée limitait l'affectation à l'UECA et c'est pour cela qu'elle a été refusée.

Après avoir réaffirmé notre attachement aux lieux culturels alternatifs, je rappellerai aussi le besoin de tels lieux. On a entendu dire, ici ou là, que ce n'était plus d'actualité, mais en réalité il y a une attente en la matière. Les jeunes n'ont pas forcément les moyens de se payer les lieux de nuit qui existent à Genève, qui sont certes florissants, mais qui pratiquent des tarifs et des politiques de sélection à l'entrée limitant les possibilités d'accès et renvoyant, de fait, une partie de ces jeunes dans la rue, dès lors qu'il n'y a plus que l'Usine pour les accueillir.

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

Enfin, je voudrais rappeler que la motion ne porte pas sur les travaux et qu'il ne faut pas se tromper de débat. Certes, on aurait pu amender la motion, en précisant les conditions: si un jour la Nouvelle Comédie sort de terre, si un jour le financement de la Nouvelle Comédie est tel qu'il est prévu par la Ville et le Canton... Mais vous savez tous, Mesdames et Messieurs, que l'avenir de l'actuel bâtiment de la Comédie dépend évidemment de ce qui se passera pour la Nouvelle Comédie. Il n'empêche qu'on peut déjà se permettre d'imaginer un lieu et surtout de donner au Conseil administratif un signe fort. Comme l'a dit M. le magistrat Kanaan lors de son audition, des propositions pour l'actuel bâtiment de la Comédie, il en entend, il en reçoit – peut-être pas de manière formelle, mais il nous le dira lui-même – et c'est donc bel et bien un objet de discussions. Des gens imaginent déjà des affectations, et il serait donc important que le Conseil municipal, ce soir, donne un signe fort et dise ce qu'il souhaite, à l'avenir, pour l'actuelle Comédie, c'est-à-dire un lieu culturel de nuit accessible, offrant des prix bas.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Tout d'abord, je tiens à remarquer qu'en parlant de la «Comédie après la Comédie», on met la charrue avant les bœufs. Avant de déplacer la salle de théâtre de la Comédie, il faudrait que la Nouvelle Comédie soit construite. Or je pense que, d'ici qu'elle soit construite et qu'on puisse l'utiliser, de l'eau va couler sous les ponts! Maintenant, concernant le fond de cette motion, moi qui sors peu depuis trente-cinq ans, j'ai demandé, en commission, à M^{me} Klopmann – vous transmettez, Monsieur le président – ce qu'était un lieu alternatif. Sa réponse a été très claire: c'est un lieu qui n'a pas de critères de rentabilité, qui sert des minérales et de l'alcool à bas prix, accessibles à tout le monde. Soit, mais cela ne m'intéresse pas d'offrir des whiskies à 8 francs à la jeunesse. Pour moi, c'est faire la promotion de l'alcool et je suis totalement contre.

Ensuite, s'agissant de lieux alternatifs, je pense qu'on a un merveilleux endroit à Genève, qui s'appelle l'Usine. Le Mouvement citoyens genevois a soutenu les travaux à l'Usine, l'insonorisation du Moloko, mais, pour ma part, je n'ai pas du tout envie de voir une Usine bis dans le bâtiment de la Comédie. Et je ne suis pas le seul: les riverains sont absolument scandalisés à l'idée qu'il y ait une Usine bis, c'est-à-dire un lieu alternatif à cet endroit. Certes, on peut imaginer passer des soirées jusqu'à 4 ou 5 h du matin – Monsieur le président, vous transmettez encore à M^{me} Klopmann – en buvant des bières à des prix modiques, mais allez demander aux voisins ce qu'ils en pensent, ce qu'ils pensent des gens qui urinent partout...

En plus, le bâtiment de la Comédie n'est pas le même que celui de l'Usine, c'est un bâtiment classé. Lors des auditions, j'ai posé une question au magistrat: il y a un merveilleux projet, qui tarde d'ailleurs à venir, c'est le pavillon de la danse... (*Brouhaha.*) Monsieur le président, si cela n'intéresse personne, je m'arrête... (*Exclamations.*)

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

Le président. Je suis sûr que cela intéresse tout le monde. Vos collègues vont donc se taire, faire moins de bruit, pour que vous puissiez continuer...

M. Jean-Philippe Haas. J'ai donc demandé à M. Kanaan si, au lieu de construire le pavillon de la danse à la place Sturm, on pouvait modifier le projet et mettre ce pavillon à la Comédie. Il m'a clairement dit que c'était impossible, compte tenu des travaux nécessaires, des questions de hauteur et d'autres éléments. On arriverait de nouveau à un budget d'investissement de plusieurs dizaines de millions.

Maintenant, je tiens encore à préciser – Monsieur le président, vous transmettez toujours à M^{me} Klopmann – que l'UECA, jusqu'à preuve du contraire, n'a absolument pas demandé qu'on lui attribue la Comédie. Cette association ne demande rien, ne veut rien, et dans ces conditions proposer de lui donner la Comédie, c'est juste aberrant.

Cela dit, je répète qu'en aucun cas le Mouvement citoyens genevois ne s'opposera à la création d'un lieu alternatif en dehors de Genève, dans la périphérie, là où cela ne dérangera pas les voisins. Nous soutiendrons la création de nouveaux lieux nocturnes, mais il faut avoir un peu de respect à l'égard des habitants, des commerçants. On connaît la problématique du bruit, avec toutes les pétitions qui sont lancées... (*Brouhaha.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, je répète que, si vous voulez faire un caucus, préparer des amendements ou autre, il y a des salles prévues pour cela. Laissez-nous débattre, qu'on puisse tous s'écouter correctement. Poursuivez, Monsieur Haas...

M. Jean-Philippe Haas. Donc, par rapport à la vie nocturne, il est bien clair que le Mouvement citoyens genevois se préoccupe de la jeunesse et qu'il souhaite qu'on crée de nouveaux endroits, mais en dehors de Genève, dans la périphérie. En effet, on voit bien, d'après toutes les pétitions qu'on reçoit, qu'au centre-ville, avec les restaurants qui ferment à 2 h du matin, avec le Service du commerce qui voulait mettre des sanctions et qui est revenu en arrière, il y a malheureusement de gros problèmes. La Comédie n'est donc pas du tout l'endroit pour faire un lieu alternatif, pour faire des soirées. En revanche, nous sommes favorables à la création, à certains endroits dans le Canton, de discothèques à prix modérés. Cela dit, il ne faut pas que ce soit, une fois de plus, des endroits «alternatifs» subventionnés par la Ville de Genève! Ces endroits doivent vraiment être autogérés, au sens premier du terme, c'est-à-dire qu'ils s'autogèrent sans demander de l'argent à la Ville. Evidemment, nous refuserons la motion M-902.

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

Le président. Je passe la parole à Maria Pérez, en espérant qu'elle aura retrouvé sa belle voix...

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je n'ai pas récupéré ma voix, mais vous n'avez pas besoin de vous en préoccuper, Monsieur le président... C'est mon camarade Tobias Schnebli qui présentera notre sous-amendement et, pour ma part, je serai très brève. J'aimerais revenir sur les propos de M^{me} Klopmann, car j'ai eu du mal à comprendre le but ultime de cette motion. Je l'ai entendue parler de lieux de nuit et de lieux culturels, je l'ai entendue opposer deux cultures, comme si la Comédie était un lieu bourgeois et qu'il y avait une autre culture, alternative et populaire. A cet égard, j'aimerais remettre l'église au milieu du village: à mon sens, il n'y a qu'une culture et l'important, ce à quoi notre groupe tient, c'est que la Comédie demeure un lieu culturel accessible à la population, et qu'elle ne devienne pas un lieu commercial. Je pense que, quand M^{me} Klopmann parle de lieux de nuit, cela peut induire en erreur, et elle devrait peut-être préciser sa pensée. La Comédie est un théâtre, un outil qui fonctionne, en dépit du rapport Langhoff, et je serais extrêmement triste qu'elle devienne une boîte de nuit!

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je vais devoir répéter quelques éléments, car j'ai l'impression que nous n'avons pas été très bien compris. Il faut rappeler d'abord d'où vient cette motion: elle vient des événements qui ont secoué le monde de la nuit entre 2008 et 2011 – M^{me} Klopmann en a énuméré les principaux – c'est-à-dire la fermeture d'Artamis, du Piment rouge et autres lieux de nuit alternatifs et culturels importants à Genève. Puis, la pétition P-212 réunissant plus de 18 000 signatures et demandant des lieux de nuit pour la jeunesse à des prix accessibles. Enfin, différentes manifestations. Lors de ces événements, tous les partis représentés ici étaient enthousiastes, disant qu'il fallait créer des lieux de nuit pour la jeunesse, des lieux bon marché. Certes, c'était juste avant les élections municipales et, face à la pétition et aux manifestations, tous les partis, la main sur le cœur, disaient qu'ils allaient s'en occuper, mais que les solutions seraient forcément trouvées à long terme, car on ne pouvait pas trouver des endroits si facilement.

On a donc commencé à lister les endroits possibles et tout le monde y est allé de sa petite idée: les réservoirs de la Bâtie, le chemin des Saules... Depuis, beaucoup de ces projets ont été soit abandonnés, soit réorientés, et on se retrouve aujourd'hui à la case départ. Alors, Mesdames et Messieurs, faudra-t-il de nouvelles pétitions, de nouvelles manifestations, de nouvelles grèves à l'Usine – qui doit supporter tout le poids de la demande aujourd'hui – pour que vous changiez d'avis?

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

Pour notre part, nous avons entendu les remarques qui ont été faites en commission, nous vous avons entendus. D'ailleurs, je ne sais pas pourquoi M. Haas s'entête à parler de l'UECA, puisque nous avons modifié le texte de notre motion, afin qu'il puisse faire l'objet d'un consensus dans ce Conseil, qu'il puisse être adopté par nos amis d'Ensemble à gauche et par le Mouvement citoyens genevois, en passant par tous les partis, puisque tous étaient préoccupés par l'absence de lieux de nuit bon marché. Je ne comprends donc pas qu'aujourd'hui on trouve tous les défauts à ce texte, alors que nous avons répondu à vos demandes et modifié l'invite dans le sens que vous souhaitiez.

En l'occurrence, si on veut se projeter dans le long terme, il faut étudier cette éventualité à la Comédie, et cette motion ne demande rien d'autre. Avant de réaffecter éventuellement le bâtiment de la Comédie, il faudra bien entendu que la Nouvelle Comédie soit construite, mais on peut déjà y penser aujourd'hui. Le long terme, c'est commencer à penser aujourd'hui pour demain, et non demain pour après-demain, faute de quoi on se retrouvera dans une situation identique.

Vous avez sans doute lu la presse de la semaine passée et vu le rapport présenté par le Grand Conseil de la Nuit – Conseil qui est né suite aux événements des années 2008 à 2011. En l'occurrence, je suis surpris d'entendre M^{me} Pérez dire qu'il n'y a pas de culture de nuit: oui, il y a une culture de nuit. Nous avons tous soutenu la mise en place de ce Grand Conseil de la Nuit pour représenter le milieu de la nuit, et celui-ci nous dit aujourd'hui que des lieux de nuit bon marché et alternatifs manquent cruellement à Genève. Voilà pourquoi je pense que notre motion est d'une parfaite actualité. Je vous demande de changer d'avis et je voudrais que le vote ait lieu à l'appel nominal, Monsieur le président. En effet, je ne voudrais pas voir certains manifester demain en faveur des lieux de nuit, alors même qu'ils les refusent lorsqu'on leur en propose en séance plénière!

Le président. Le vote de la motion aura donc lieu à l'appel nominal. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Il reste huit personnes inscrites, et le dernier intervenant sera M. Robert Pattaroni.

M. Guy Dossan (LR). J'ai écouté avec intérêt les propos de notre collègue Buschbeck, qui nous dit, la bouche en cœur, que l'Alternative propose un amendement pouvant rallier tout le monde, de la gauche à la droite. C'est étrange, car j'ai toujours pensé que, pour rallier la gauche ou la droite, il convenait d'en parler à ceux d'en face! Ici, je voudrais rappeler la procédure que nous avons adoptée en commission. Nous avons décidé de voter sur cette motion, qui n'avait en fait plus d'objet, puisque le magistrat nous avait dit que l'UECA n'avait pas fait

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

de demande pour la Comédie. Ensuite, nous devons auditionner l'UECA – ce que nous avons fait dans les locaux de l'Usine quelque temps après, j'étais le président de la commission et donc je m'en souviens – avant de présenter une nouvelle motion. Cette nouvelle motion, personne n'en parle, elle n'a pas été présentée.

Par contre, ce soir, dans ce débat sur le rapport M-902 A, on nous balance un amendement dont on nous dit qu'il peut sauver la motion M-902, en mettant tout le monde d'accord, de la gauche à la droite! Mesdames et Messieurs, je ne me rappelle pas qu'on soit venu nous demander si nous étions d'accord avec cet amendement, si nous voulions le signer, à gauche comme à droite. Alors, on connaît le soutien de l'Alternative aux lieux alternatifs... (*Remarque.*) Oui, ce soutien est tout à fait logique. Mais faire un tel forçage est un peu curieux. Si vous voulez qu'une motion recueille l'assentiment de tous les groupes, mettons-nous autour d'une table et parlons-en calmement, au lieu d'intervenir au débotté et de déposer un amendement au moment du débat sur le rapport!

Un autre argument me dérange aussi. Certes, l'Alternative soutient les lieux culturels alternatifs et M^{me} Klopmann nous explique qu'on va redonner son affectation d'antan à cette Comédie, qui a été créée pour le peuple, pour le théâtre populaire. En l'occurrence, je ne vois pas tellement le rapport. Pour moi, le théâtre populaire rassemble tout le monde, toutes catégories de gens confondues. Or je doute, Mesdames et Messieurs, que les lieux culturels que vous voulez privilégier dans l'ancienne Comédie – qui sera, comme l'a dit notre collègue Haas, une Usine bis – rassembleront toutes les catégories de la population. Je ne vais pas souvent à l'Usine, mais je doute qu'on y voie beaucoup de sexagénaires dans mon genre!

Enfin, une chose m'inquiète aussi, c'est le chèque en blanc que vous êtes en train de donner. Mesdames et Messieurs, quoi qu'on veuille faire de la Comédie – un lieu culturel alternatif, un théâtre, le pavillon de la danse – il y aura quelques millions à sortir, mais de cela, personne ne parle! Je vous rappelle qu'on a frisé plusieurs fois la fermeture de la Comédie pour des questions de sécurité. On a dû faire des travaux en urgence pour pouvoir continuer à donner de simples spectacles de théâtre. Alors, Mesdames et Messieurs, j'aimerais bien voir figurer dans votre amendement l'élément financier. Serez-vous d'accord de mettre 10, 15 ou 20 millions pour réhabiliter l'ancienne Comédie, quand le Conseil administratif vous soumettra cet investissement? La salle de la Comédie est quasiment une ruine! Si vous voulez l'utiliser, il vous faudra mettre la main au portefeuille. Serez-vous toujours d'accord? C'est bien de vouloir soutenir la culture alternative, mais quand le Conseil administratif viendra vous demander une vingtaine de millions, je me réjouis de voir sur Léman bleu – car je ne serai malheureusement plus dans cette enceinte – ce que les gens qui soutiennent cette motion diront à ce moment-là!

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

M. Tobias Schnebli (EàG). Chers collègues, il est vrai que cette motion est un peu mal partie, si je puis dire, puisqu'il n'y avait apparemment pas de réelle demande, ni de l'UECA ni d'une des composantes de cette association faitière. En l'occurrence, je pense qu'il est bien de prévoir que le bâtiment actuel de la Comédie puisse continuer à être utilisé pour des buts culturels et sociaux. Mais, pour donner un signal fort, il faut un mouvement fort, ou alors un projet fort. Or demander simplement, comme le fait cette motion, d'attribuer la Comédie à l'UECA, alors que cette dernière n'est pas demandeuse, ce n'est pas un signal fort.

Maintenant, pour ce qui est de l'amendement, je pense qu'il est légitime. Comme l'a dit ma collègue Pérez, la Comédie est un théâtre et il faudrait tout faire pour que la fonction de cet espace puisse continuer à être une fonction culturelle. Je pense qu'on n'a jamais trop d'espaces, de possibilités, d'instruments pour produire et partager de la culture.

Cela dit, s'agissant de l'affectation précise, nous avons déposé le sous-amendement suivant, visant à supprimer la mention «de nuit»:

Projet de sous-amendement

«(...) pour des lieux *culturels* à bas prix(...)

En effet, spécifier que la Comédie devra être affectée à la culture de nuit nous semble trop limitatif. Nous proposons donc que cet espace soit affecté à la culture vingt-quatre heures sur vingt-quatre, et pas seulement le soir et la nuit. On laisse ainsi plus de latitude au projet. Définir si la Comédie sera une Usine bis, ou autre chose, ce sera le fruit soit d'un mouvement, soit d'un long processus de mise en place d'un projet, et c'est donc l'avenir qui dira s'il coûtera 2, 10 ou 20 millions de francs.

Par conséquent, il me semble qu'on peut très bien accepter le principe de réserver un rôle social et culturel à la Comédie. Il est important de donner ce signal, mais en laissant vraiment la porte ouverte aux futurs projets qui se mettront en place, ce qui n'était pas le cas de la motion initiale.

M. Vincent Subilia (LR). Je crois que le consensus s'est fait autour du diagnostic posé: il y a effectivement à Genève un déficit de lieux nocturnes, cela a été dit et rappelé. Par contre, je pense qu'il y a une divergence quant aux remèdes qui peuvent être apportés. Aux yeux du Parti libéral-radical, les lieux nocturnes doivent être prioritairement animés par des acteurs privés, soumis aux règles du marché. C'est d'autant plus vrai que, comme l'a rappelé mon préopinant démocrate-chrétien, nous nous trouvons dans une période conjoncturellement difficile.

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

Comment dès lors – et le volet financier n'a jamais été abordé – envisager de réunir les fonds nécessaires à la réalisation du projet évoqué? Si des rénovations peuvent être envisagées, celles-ci doivent manifestement être rentabilisées. Il s'agira donc de se montrer créatif quant à l'affectation future de ce bâtiment, dont chacun reconnaît la valeur patrimoniale par ailleurs.

Et puis, quant à l'opposition dogmatique qui se fait jour dans cette enceinte entre la vie nocturne dite alternative et celle prétendument bourgeoise, j'observe la disparition d'un certain nombre de lieux, certes destinés à une clientèle un peu moins pointue que celle qui fréquente l'Usine, mais qui fédèrent une partie de la jeunesse – je pense notamment à la SIP. De plus, quand j'entends parler de tarifs prohibitifs, de politique sélective, je réponds que la vie nocturne doit offrir un large éventail, susceptible de convenir au plus grand nombre. J'observe par ailleurs qu'en ville de Genève les lieux alternatifs sont déjà relativement nombreux.

Par conséquent, aux yeux du Parti libéral-radical, il n'est pas envisageable de consacrer des moyens supplémentaires à la valorisation d'un lieu qui, ensuite, coûterait davantage à la collectivité. Comme je le disais à l'instant, soyons créatifs, réhabilitons le bâtiment de la Comédie et cédon-le, pourquoi pas, sous forme de bail commercial, de façon qu'il puisse être rentable!

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). En préambule, je voudrais corriger un point: dans mon historique sur la Comédie, j'ai parlé d'art lyrique, mais la Comédie est évidemment un théâtre. Quoi qu'il en soit, mon historique avait pour but de montrer que ce bâtiment avait été conçu pour accueillir un large public et pour être un lieu populaire.

Ensuite, nous avons entendu avec beaucoup d'intérêt toute l'intervention de M. Haas, mais celle-ci vient un peu comme la grêle après les vendanges... M. Haas nous dit que la motion des Verts n'a pas de sens, car on ne sait toujours pas si la Nouvelle Comédie se fera ou non, alors même qu'une minute plus tôt M^{me} Studemann venait d'expliquer, en long, en large et en travers, qu'évidemment ce projet dépendait de la création de la Nouvelle Comédie. Ensuite, il nous dit que la motion des Verts ne peut pas non plus être acceptée parce qu'elle parle de l'UECA, alors que je venais d'expliquer, également en long, en large et en travers, que nous avions déposé un amendement remettant la motion au goût du jour. Cet amendement ne parle plus de l'UECA, mais de la volonté de créer un lieu culturel nocturne. Quand la motion M-902 a été rédigée il y a deux ou trois ans, on parlait beaucoup de l'UECA ici, mais ce n'est plus le cas et nous avons donc remis la motion au goût du jour.

Enfin, M. Haas dit qu'il ne sait pas ce qu'est un lieu alternatif, juste avant de parler longuement de culture alternative! Aussi, pour votre gouverne, Mesdames

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

et Messieurs, je vais vous expliquer ce qu'on entend par lieu alternatif. Ce n'est évidemment qu'une définition parmi tant d'autres, mais la base, le fondement d'un lieu alternatif – terme qui n'est d'ailleurs utilisé nulle part dans le texte qui sera soumis au vote ce soir – c'est le fait qu'il se situe hors du circuit commercial. C'est un lieu qui n'est pas basé sur la rentabilité, sachant que, malheureusement, la norme dans notre société, c'est de tout baser sur la rentabilité. Si on veut sortir du schéma commercial, on passe à quelque chose d'alternatif.

C'est ce que nous aimerions défendre, à savoir créer une culture qui ne soit pas basée sur la rentabilité, parce que cela permet aux personnes qui gèrent ces lieux de prendre des risques. Prendre des risques en accueillant un public beaucoup plus large, au niveau de son style vestimentaire mais aussi au niveau de son portemonnaie, puisqu'on n'est pas obligé de pratiquer des prix prohibitifs qui, de fait, vont sélectionner les personnes. Prendre des risques au niveau culturel en accueillant des artistes – qu'ils soient de Genève ou de partout dans le monde – qui n'ont pas la possibilité de se produire ailleurs, parce qu'il n'est pas certain qu'ils vont faire le plein de la salle. Voilà pourquoi il faut insister sur notre volonté de ne pas créer que des lieux de nuit qui soient purement commerciaux. Voilà pourquoi il faut mettre à disposition des espaces de nuit qui soient publics, mais gérés de manière totalement indépendante par des gens qui savent faire de l'autogestion. Cela pour permettre une vraie diversité culturelle, et qu'il n'y ait pas uniquement une nuit commerciale.

Ensuite, à l'intention de M^{me} Pérez, qui a peur que j'oppose deux cultures, je précise – et cela découle d'ailleurs de ce que je viens de dire – que ce n'est absolument pas le cas. La seule chose que nous souhaitons, c'est que la culture soit accessible à tous. Nous n'opposons d'ailleurs pas non plus la culture de jour et la culture de nuit. Mais vous savez tous ici – à moins que vous ne fassiez exprès de ne pas comprendre – que si nous ne précisons pas que nous voulons un lieu de nuit, nous n'aurons pas un lieu de nuit. C'est évident. Quand on parle de lieu, on entend toujours lieu diurne, et nous souhaitons un lieu de nuit.

Alors, certes, qui dit lieu de nuit dit bruit et riverains. En l'occurrence, nous avons des années devant nous pour régler ce problème en amont, pour commencer à discuter, pour voir comment on peut créer les accès, gérer la future foule qui se pressera devant ces portes, éviter les conflits avec le voisinage. C'est donc le bon moment pour voter ce texte.

J'en viens à l'amendement que la gauche propose ce soir. Celui-ci a été présenté à l'ensemble des groupes de ce Conseil municipal et quand j'entends le représentant du Parti libéral-radical regretter que nous n'ayons pas présenté cet amendement à son groupe, je réponds que c'est faux! Tous les membres du Parti libéral-radical n'ont peut-être pas été informés du fait que nous souhaitions leur faire signer cet amendement. Néanmoins, le travail a été fait: nous sommes allés voir les représentants du Parti libéral-radical, nous leur avons soumis cet amen-

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

dement, nous avons même essayé de l'adoucir encore pour pouvoir récupérer leur signature et leur vote, mais ils ont dit non! Ils ont dit non, alors nous avons déposé l'amendement sans eux. Mais, maintenant, nous leur demandons d'être cohérents et de le voter avec nous.

En conclusion, notre motion, maintenant qu'elle est amendée, demande de prendre en compte les besoins d'un certain public, qui souhaite des lieux culturels de nuit, accessibles, qui ne soient pas chers, ce que tout le monde ici a dit souhaiter aussi. Il s'agit de penser à cela lorsque le bâtiment de la Comédie actuelle sera vide. Je ne vois donc aucune raison, aucun argument pour refuser ce texte qui, en 2011, en période électorale, comblait tout le monde!

M^{me} Virginie Studemann (S). Je voudrais juste revenir sur certains propos, notamment sur celui qui a été tenu à propos de la lutte contre les abus d'alcool. Pour ma part, je ne suis pas du métier: je ne suis pas gérante d'un bar qui vend de l'alcool, je ne vends pas d'alcool du tout, et je suis, comment dire... (*remarque et rires*) ... sobre, certes! Je remercie les personnes qui, au sein du Conseil municipal, rappellent que nous avons toutes et tous le souci de lutter contre les abus d'alcool. Cela dit, ce n'est pas parce qu'on parle de prix accessibles qu'on favorise nécessairement l'alcool. On parle de prix accessibles à l'entrée, ce qui ne dit rien sur le prix des boissons ni sur le fait d'en limiter la quantité distribuée.

Ensuite, je voudrais rappeler une fois encore, après M^{me} Klopmann, que dans l'amendement proposé il n'y a pas le mot «alternatif». Il n'y a pas non plus de demande d'investissement pour construire un lieu alternatif ou pour rénover la Comédie. La motion demande juste au Conseil administratif «d'être attentif aux besoins constants d'un public pour des lieux de nuit à bas prix à Genève, et à ce que l'actuel bâtiment de la Comédie soit prioritairement destiné à un tel public». C'est une invitation, un signe envoyé au magistrat qui, lui, recevra des propositions et qui, je l'espère, sera toujours en place lorsqu'il s'agira de présenter au Conseil municipal un projet pour le bâtiment de la Comédie.

M. Lionel Ricou (DC). Je voudrais ajouter quelques éléments pour justifier notre refus de cette motion. Nous ne sommes pas opposés à la création de lieux culturels pour les jeunes, au contraire nous y sommes favorables. Cela dit, nous savons qu'il y a des projets dans ce sens à certains endroits de la ville – au PAV (quartier Praille-Acacias-Vernets), sur le terrain de la caserne des Vernets – et nous pensons que le bâtiment de la Comédie n'est pas adapté. L'activité qui pourrait avoir lieu à la Comédie générerait des nuisances en termes de déplacement, de mobilité, de bruit. Le bâtiment est au milieu d'une zone d'habitation et on peut facilement imaginer quelles nuisances cela pourrait générer.

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

L'exemple de l'Usine a été évoqué tout à l'heure: dans le quartier de l'Usine, il y a finalement très peu d'habitations et la place des Volontaires est spacieuse. Cette place permet aux personnes qui fréquentent l'Usine de se poser, de faire la queue, d'entrer et de sortir, ce qui n'est pas possible à la Comédie. D'ailleurs, il y a aussi un aspect de dangerosité, puisque le boulevard des Philosophes reste fréquenté, à moins qu'on décide de mettre en zone piétonne le boulevard des Philosophes et de créer une immense place devant la Comédie... Mais cela paraît évidemment irréaliste.

Un deuxième élément, c'est qu'on ne doit pas avoir peur d'un vide momentané, de l'inconnu. Le fait de créer une nouvelle prestation ne doit pas interdire d'abandonner une ancienne prestation. On va créer une nouvelle Comédie, une nouvelle prestation culturelle, et on pourrait, pour une fois, ne pas maintenir l'ancienne prestation.

Le troisième élément a trait au fonctionnement. Dès lors qu'on crée une nouvelle institution culturelle, on doit financer son fonctionnement. Pour la Comédie, il faudra donc adopter un budget de fonctionnement. Or on sait la difficulté qu'il y a à évaluer les budgets de fonctionnement pour les nouvelles institutions. J'en veux pour preuve le Musée d'ethnographie, dont le budget de fonctionnement était censé augmenter de 1,2 million et qui, en réalité, augmentera de 1,6 million de francs. Au jour d'aujourd'hui, on sait déjà que l'augmentation du budget de fonctionnement du MEG grèvera lourdement et à long terme le budget de notre commune. C'est là un aspect qui nous semble fondamental.

Enfin, il y a peut-être d'autres options à envisager pour l'affectation de la Comédie. Il faut se donner le temps, se laisser une marge de manœuvre, laisser le temps au magistrat d'examiner d'autres demandes, d'autres besoins. Il ne convient pas, sous prétexte qu'on a peur du vide, de se fixer d'ores et déjà sur une option pour satisfaire une catégorie de la population, alors qu'il y a beaucoup d'autres demandes.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Chers collègues, je dirai plusieurs choses. Premièrement, j'ai l'impression – Monsieur le président, vous transmettez – que M^{me} Klopmann a une vision extrêmement romantique de ce que peuvent être des lieux de culture – là, je mets des guillemets – «alternatifs». Pour ce qui me concerne et pour ce qui concerne mon groupe, il n'y a pas de culture alternative: il y a une culture, c'est la nôtre, celle de l'Occident, celle de l'Europe, celle de la Suisse et celle de Genève, qui n'en sont qu'une. Donc, culture alternative, mais alternative à quoi?

En l'occurrence, puisque c'est un lieu qu'on a défini comme étant un lieu de culture alternative, je prendrai l'exemple de l'Usine. C'est un bistrot, où se passent effectivement d'autres choses de temps en temps. Alors, voulons-nous

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

que la Comédie devienne un lieu de culture alternative? Qui plus est, en matière de culture alternative, il semble y avoir celle de jour, celle de nuit, celle des jeunes, celles des pauvres, celle des vieux, celle des femmes... On n'en finit plus et on entre là dans un débat qui n'est pas le nôtre. Pour ma part, je ne crois pas qu'on puisse opposer le théâtre à la vie de nuit, puisque c'est une seule et même chose. Preuve en sont les grandes brasseries qui ont vécu et survécu grâce aux soupers qu'elles offraient après les spectacles. Nombre de lieux de nuit ont tiré leur succès du fait qu'ils ouvraient après le théâtre ou après le cinéma. C'est donc bien une seule et même chose.

Quand on invoque la culture alternative, on parle en général des jeunes et on nous dit qu'ils ont besoin de lieux meilleur marché. Je veux bien. Néanmoins, par expérience, je sais que ces jeunes-là, ceux qui n'ont pas accès aux lieux de nuit genevois, ne viennent pas en ville de Genève. Cela, c'est une certitude. Par ailleurs, un squat ou un espace autogéré est-il un lieu alternatif? Tant qu'il génère lui-même la relève de notre culture, il l'est. Mais le jour où il devient une institution subventionnée, comme un théâtre, comme d'autres espaces culturels, il est intégré à la culture générale. C'est pourquoi on ne peut pas vouloir faire de la Comédie un lieu de nuit bon marché, pour les pauvres gens qui n'ont pas d'argent... Cela, c'est une vision romantique.

En réalité, il faut que la Comédie continue à jouer son rôle de théâtre et, du fait qu'elle ne sera plus le théâtre principal, elle pourra peut-être devenir un espace accueillant des créations plus contemporaines que ce qui se fait aujourd'hui. Cela, je le veux bien. Et, après le spectacle, rien n'empêche que ce lieu devienne un lieu de convivialité, où les gens se rencontrent, se retrouvent.

Je répète que nous ne voulons pas opposer les cultures et qu'il n'y a pas de culture alternative: il y a la culture et, dans la culture, une culture plus classique et une culture contemporaine. Je ne sais pas si la culture contemporaine peut être alternative, mais je ne vois pas avec quels moyens intellectuels elle pourrait l'être, puisqu'elle vit dans le monde dans lequel nous vivons, dans le monde social dans lequel nous vivons. Ses références sont donc les mêmes.

Quant aux jeunes, je ne suis pas sûre qu'ils aient tous envie de ce genre d'espace. Tous les jeunes ne vont pas à l'Usine, et j'en connais de nombreux. L'Usine, je vous le rappelle car il faut y revenir, est le plus grand débit de bière de tout le canton. Alors, est-ce cela qu'on appelle la culture alternative, est-ce à cela que nous voulons arriver à la Comédie? Dans ce cas, ouvrons plutôt une brasserie! Mais, de grâce, ne limitons pas l'activité d'un tel lieu culturel – culturel au sens large du terme – à du folklore de petits bourgeois bobos! Pour nous, il n'en est pas question!

Le bâtiment actuel de la Comédie a plutôt vocation à présenter du théâtre, mais je connais d'autres théâtres, dans d'autres pays, qui ont réussi à concilier le

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

spectacle théâtral, la création théâtrale, avec la vie de nuit après le théâtre. Alors, n'opposons pas ces activités et faisons en sorte que ce bâtiment de la Comédie – qui sera un jour libéré de son obligation de formalisme, si je puis dire – devienne plus que ce qu'il est, et beaucoup plus que ce qu'on définit comme étant la culture alternative.

M. Robert Pattaroni (DC). Pour ma part, je ne répondrai à personne, je ferai simplement une ou deux remarques. D'abord, je rappelle que nous avons eu récemment une discussion sur des lieux pour les jeunes. J'avais alors proposé – cela n'a pas été repris, mais je tiens à rappeler que c'était aussi l'avis d'autres groupes – qu'on permette à des jeunes de disposer de lieux qu'ils puissent autogérer. Je n'ai pas parlé d'un contenu culturel, mais simplement de lieux que les jeunes pourraient avoir en autogestion.

Ensuite, en ce qui concerne la Comédie, si certains rêvent d'en faire un lieu alternatif, je pense que ce n'est pas un bâtiment tout désigné – cela en dehors de ce que vient de nous dire M^{me} Salika Wenger. Monsieur le président, vous qui avez voyagé dans le monde, vous savez que, dans les villes, les lieux alternatifs sont habituellement des lieux à part, notamment du point de vue de l'architecture. Ceux qui ont connu les espaces de la rue Lissignol, du boulevard Helvétique, ou un certain Garage dans le quartier des Eaux-Vives, savent que c'étaient des lieux différents, autrement dit, selon le vocable habituel, des lieux alternatifs. Ces lieux manquent probablement à Genève, mais ce n'est pas à la Comédie qu'on pourra faire un tel lieu, parce que l'architecture elle-même ne permettra pas de donner ce sentiment poético-romantique d'être dans un lieu véritablement autre.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, ce fut un débat animé. Il me réjouit pour plusieurs raisons. La principale, c'est que, pour pouvoir parler d'ancienne Comédie, cela suppose qu'il y en ait une nouvelle! Je me réjouis d'avoir entendu que tout le monde ici, avec des nuances bien sûr, attend que la Nouvelle Comédie se fasse. La Nouvelle Comédie est pour bientôt, selon les rythmes genevois, j'en conviens, et nous y travaillons activement. Nous avons aussi une discussion avec le Canton et le Conseil d'Etat à déjà fait savoir que c'était un projet stratégique, d'importance majeure, et qu'il proposerait a priori au Grand Conseil une contribution majeure à cet investissement. Le processus est en cours pour finaliser le cahier des charges de cette nouvelle maison, qui sera une institution essentielle des arts de la scène à Genève, et pas seulement du théâtre. Elle constituera un élément fédérateur de toutes les scènes, très riches, très diversifiées, très vivantes, existant à Genève. Les Rencontres théâtrales qui se sont tenues récemment ont abordé cette question en long et en large, je n'y revien-

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

drai pas puisque le débat, aujourd'hui, porte avant tout sur l'ancienne Comédie. Mais le fait est que nous avons aussi besoin de cette Nouvelle Comédie pour marquer l'évolution et la richesse de la scène genevoise.

Je ne reviendrai pas non plus sur l'histoire de l'ancienne Comédie, vous la connaissez largement. C'était effectivement une scène fondamentale dans l'histoire genevoise, qui se voulait populaire. Aujourd'hui, elle a atteint ses limites. Pour les arts de la scène du XXI^e siècle, notre principale scène à Genève n'est plus à jour. On peut le regretter, mais c'est une réalité. Matthias Langhoff avait effectivement élaboré un scénario pour la rendre compatible, mais cela supposait une refonte complète de la salle et la possibilité de s'étendre dans le pâté de maisons autour, ce qui n'est plus possible. Les choix ont donc été faits, car Genève mérite réellement une scène digne de ce nom.

Quant à l'avenir de l'ancienne Comédie, il est évident qu'elle restera une salle publique, à vocation culturelle, ouverte à la population genevoise et aux visiteurs. Quand on parle culture, cela n'exclut évidemment pas une dimension nocturne ou festive. A cet égard, le débat est ouvert, aucun choix n'a déjà été fait. Du coup, il ne convient pas de mélanger – je me permets de le dire – ce débat avec celui sur la nuit. Certes, on peut évidemment mêler les thématiques, c'est aussi l'intérêt des débats politiques. Mais la motion M-902 date d'un contexte particulier – cela a été dit – celui de la crise de 2010 et de la mobilisation justifiée autour du manque de lieux accessibles. Cela reste un enjeu et il y a d'ailleurs une autre motion, à laquelle nous allons répondre bientôt et que vous n'avez pas évoquée. Il s'agit de la motion M-943 qui a été déposée six mois plus tard et qui, de manière beaucoup plus globale, demandait au Conseil administratif de définir une politique de la nuit. Nous y répondrons très prochainement, en lien avec la Traversée nocturne qui aura lieu en septembre.

En l'occurrence, aujourd'hui, il ne manque pas de lieux nocturnes à Genève, il manque des lieux à des prix abordables. Quant à laisser faire le marché, même les plus grands défenseurs de la théorie du marché doivent admettre qu'avec les loyers pratiqués sur le marché libre en ville, c'est impossible. Ces loyers, cumulés avec les normes que doivent respecter les lieux nocturnes, font qu'aujourd'hui on ne peut pas ouvrir un lieu abordable basé uniquement sur les lois du marché, c'est un fait.

On a parlé de l'Usine: l'Usine est submergée, elle le dit depuis des années, elle ne peut pas assumer à elle seule toute la charge de la vie nocturne à prix abordables. Quelques lieux plus petits ont heureusement ouvert ces dernières années, mais ils ne suffisent pas non plus. La Gravière, qui a ouvert en face du Théâtre du Loup, est un lieu mis à disposition par l'Etat. Il n'y a pas de loyer commercial et cela lui permet de vivre sans subvention. Je citerai aussi Motel Campo, dans le secteur Praille-Acacias-Vernets, la Fonderie Kugler, qui est essentiellement un

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

lieu culturel avec parfois des soirées nocturnes, le Walden aux Grottes, dont la programmation est occasionnelle. Ce sont là des lieux relativement petits.

D'autres projets sont à bout touchant. A cet égard, j'aimerais corriger certaines informations. Pour la Cave 12, cela a été long, je le reconnais, mais son aménagement est à bout touchant et on pourra l'inaugurer bientôt. Cela permettra d'offrir un nouveau lieu sur la rive droite. La salle du Carré Vert, qui sera dédiée à la vie culturelle nocturne, avance au gré de l'avancement de l'aménagement du secteur. Les réservoirs de la Bâtie sont à l'étude. Puis, il y a encore d'autres possibilités, mais il faut savoir que la Ville de Genève ne pourra pas, à elle seule, régler ce problème des lieux abordables nocturnes. Les autres communes urbaines et le Canton doivent impérativement y contribuer, mais il est vrai que leur action est encore un peu timide... On a évoqué l'exemple de l'usine Sicli: c'est effectivement une occasion ratée.

S'agissant d'affiner le diagnostic, nous sommes très actifs sur ce dossier, en collaboration avec mes collègues, avec les autres communes urbaines et avec le Canton. La Traversée nocturne, prévue fin mai et qui a été déplacée au mois de septembre, va nous permettre de faire un diagnostic sur le terrain, si je puis dire, et de compléter les diagnostics dont nous disposons déjà, depuis les états généraux de la nuit. Alors, est-il judicieux que le Conseil municipal dise ce soir, même sous forme d'une motion, que l'ancienne Comédie doit devenir un lieu nocturne, dans le contexte de tension maximale qu'on connaît au sujet de la vie nocturne? Si le parlement de la Ville de Genève décide d'affecter prioritairement ce lieu à la vie nocturne – je sais que ce n'est pas forcément l'intention des motionnaires, mais c'est ainsi que ce sera interprété – cela va générer des angoisses et des polémiques inutiles, contre-productives.

Pour ma part, j'aimerais qu'on termine d'abord le projet de la Nouvelle Comédie et qu'on ne mette pas la charrue avant les bœufs. Certes, on peut entamer un débat sur l'ancienne Comédie, mais il serait dommage de décréter une affectation de manière aussi péremptoire, au vu de la situation tendue notamment sur le plan des nuisances. Vous savez combien de pétitions reçoivent les commissaires aux pétitions. Vous savez combien mon collègue Guillaume Barazzone s'active pour essayer de calmer le jeu, de concilier les besoins de la vie nocturne et les gens qui se plaignent des nuisances. Donc, décider d'affecter ainsi, du jour au lendemain, l'ancienne Comédie pourrait générer un gros malentendu, tout à fait contre-productif non seulement pour la vie nocturne, mais aussi pour le projet de la Nouvelle Comédie, ce qui serait regrettable.

Mesdames et Messieurs, il est évident que nous reviendrons vers vous avec des propositions pour l'ancienne Comédie, lorsque le sujet sera mûr. La culture ne va pas sans une dimension nocturne et festive, heureusement, et je m'en réjouis. On peut donc imaginer toutes sortes de choses. Mais donner l'impression

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

aujourd'hui qu'on veut faire de ce lieu une Usine bis – même si ce n'est pas tout à fait l'intention des motionnaires – ce serait tout à fait contre-productif.

Le président. Nous passons au vote, en commençant par les sous-amendements.

Mis aux voix, le sous-amendement de M. Schnebli est refusé par 56 non contre 12 oui (4 abstentions).

Mis aux voix, le sous-amendement présenté par M^{me} Klopmann est refusé par 45 non contre 23 oui (4 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement présenté par M^{me} Klopmann est refusé par 37 non contre 30 oui (6 abstentions).

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion est refusée par 49 non contre 9 oui (14 abstentions).

Ont voté non (49):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Olivier Baud (EàG), M. Gary Benaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (EàG), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Motion: réserver le bâtiment de la Comédie pour l'Union des espaces culturels autogérés

Ont voté oui (9):

M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Se sont abstenus (14):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (HP), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Ahmed Jama (S), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alberto Velasco (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (7):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Julien Cart (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

8. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 19 mai 2010 de M^{mes} Maria Casares, Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Salika Wenger, Ariane Arlotti, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Livres non sexistes: mais que fait la Ville de Genève!» (M-923 A)¹.

Rapport de M^{me} Virginie Studemann.

La motion a été renvoyée par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 22 novembre 2011 à la commission des arts et de la culture. La commission a examiné cette motion lors de la séance du 19 mars 2012, sous la présidence de M. Guy Dossan. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Consuelo Frauenfelder que la rapporteuse remercie vivement.

Rappel de la motion

Considérant:

- que les rapports sociaux entre femmes et hommes sont encore remplis d'inégalités et la nécessité de les transformer;
- que la littérature enfantine amène des valeurs et des représentations transmises par les adultes aux enfants. Le livre est un support de formation, d'adaptation et un instrument privilégié d'éveil. Il est un moyen d'accès à la culture ainsi qu'un support de socialisation;
- que, par le biais des albums illustrés, l'accès aux représentations du masculin et du féminin est possible; celles-ci véhiculent des messages, de manière consciente ou inconsciente;
- que les bibliothèques municipales sont des lieux d'accès à toutes et à tous indépendamment de son origine sociale et de son genre;
- que la majorité des livres contiennent davantage de descriptions de héros que d'héroïnes, véhiculant des stéréotypes confinant les garçons et les filles dans des rôles prédéterminés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'acquérir régulièrement et en quantité suffisante, dans les bibliothèques municipales de la Ville de Genève, des livres décrivant le développement identitaire des filles et des garçons sans stéréotype;
- de les promouvoir par des actions concrètes dans les bibliothèques municipales ou d'autres lieux, encourageant ainsi leur accessibilité.

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 2571.

Motion: pour la promotion de livres non sexistes

Séance du 19 mars 2012

Suite à une question d'une commissaire, il est précisé que la motion a été envoyée à la commission des arts et de la culture parce que les invitées concernent les bibliothèques municipales.

Audition de M^{me} Maria Casares, motionnaire

La motionnaire présente la motion et rappelle le contexte.

M^{me} Casares a fait le constat avec le responsable, à la bibliothèque de la Cité, du peu de livres non sexistes recensés et a décidé de déposer cette motion le 19 mai 2010.

De nombreux livres disponibles véhiculent des stéréotypes de genre. Ces livres traitent de la création de l'identité entre filles et garçons. L'enfant commence en effet à effectuer la distinction hommes-femmes à partir de 5-7 ans et les livres participent à la construction et à l'éducation des enfants, étant un vecteur d'informations et d'identification.

M^{me} Casares cite l'association Lab-elle, créée en 2004, qui a effectué un travail important sur le sexisme dans les ouvrages et a développé des listes de livres non-sexistes signalés par la mention «Lab-elle».

M^{me} Casares espère que la motion pourra conduire à une réflexion sur ce sujet et sera relayée par l'acquisition d'un corpus de livres.

La motionnaire insiste sur le rôle primordial des bibliothèques municipales. D'une part, parce que cela permettrait aux plus démunis d'avoir également accès à ce type de savoir, et d'autre part parce que ces bibliothèques sont fréquentées par les enseignant-e-s avec leurs classes.

M^{me} Casares souligne la sensibilité des magistrates M^{me} Alder et M^{me} Salerno à la problématique des inégalités homme-femme. La motionnaire et son groupe Ensemble à gauche pensent que la Ville doit être exemplaire en la matière.

Le but de la motion est de promouvoir l'achat de livres sur la ségrégation hommes-femmes, et de réaliser une campagne visant à informer les citoyens de ces nouveaux documents mis à leur disposition. M^{me} Casares juge primordial que la Ville de Genève se dote d'une documentation capable de remplir les conditions proposées par la motion.

Questions et remarques des commissaires

Deux commissaires demandent s'il s'agit de retirer des livres sexistes existants dans les bibliothèques et/ou d'interdire l'acquisition de certains livres parce qu'ils seraient sexistes.

Motion: pour la promotion de livres non sexistes

M^{me} Casares répond qu'il ne s'agit pas d'interdire ni de retirer les livres à caractère sexiste. Il est demandé que la Ville de Genève fasse l'acquisition d'un nombre de livres suffisants pour diversifier l'offre aux lecteurs et aux lectrices. Ces livres existent sous forme de contes, de romans, de poésies, etc. Les livres développent l'imaginaire et permettent de se projeter. La motionnaire cite en particulier l'importance des modèles dans les représentations des métiers. M^{me} Salerno a d'ailleurs réalisé sur ce sujet un livre particulièrement intéressant.

Plusieurs questions portent sur les critères pour sélectionner les livres non sexistes et les moyens pratiques à mettre en œuvre.

M^{me} Casares répond que le problème des genres fait l'objet d'études universitaires et sociales, menées indifféremment par des hommes et des femmes, sans discrimination.

La motionnaire précise que les ouvrages non sexistes proposés à l'acquisition sont connus et répertoriés par une association. Une liste existe qui recense environ 7000 ouvrages sur son site www.lab-elle.org.

Des commissaires citent également l'association Adéquations et les travaux réalisés par les Universités de Genève et Lausanne et l'Institut pour l'égalité des hommes et des femmes de Belgique.

Des questions portent sur l'âge des publics concernés.

La motionnaire répond que la motion s'adresse à tout type de littérature et à tous les âges. Il faut également acquérir des livres pour adultes.

Un commissaire s'interroge sur le besoin de reformuler certains points de la motion afin que l'on comprenne qu'elle s'adresse non seulement aux jeunes mais également à un plus large public.

Plusieurs remarques font état du travail déjà effectué au niveau du Canton, du Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE) et du Département de l'instruction publique (DIP). Une commissaire craint que cette motion ne vienne se placer en porte-à-faux avec les actions réalisées par le Canton.

La motionnaire répète l'objectif principal de la motion qui est l'achat de livres non sexistes dont la population pourrait prendre connaissance dans les bibliothèques municipales. Elle ne voit pas d'objection à travailler avec le Canton. En tant que conseillère municipale, elle souhaite agir d'abord au niveau de la Ville.

Une commissaire précise que les mesures du DIP ne répondent pas nécessairement aux usages. Les élèves de l'école primaire fréquentent les bibliothèques municipales pendant les heures d'écoles.

Un commissaire estime que le terme de «non sexiste» peut créer des résistances et se demande si un autre terme ne serait pas plus adéquat. Il demande de rappeler la définition du sexisme.

Motion: pour la promotion de livres non sexistes

La motionnaire considère que le terme de «non sexiste» est significatif et souhaite le maintenir. Elle définit le sexisme comme le fait de placer une personne dans une catégorie dans laquelle elle n'a pas envie d'être. Le sexisme, c'est le fait que les femmes reçoivent 25% de moins de salaire, que l'on considère que les mathématiques sont faits pour les garçons, que les femmes sont défavorisées quant à leur engagement politique, etc.

Un commissaire demande s'il n'est pas plus judicieux d'instaurer une meilleure surveillance sur les jeunes publics quant à la lecture de bandes dessinées violentes.

La motionnaire répond que la motion porte sur les livres non sexistes. Il n'est pas exclu qu'une autre motion s'intéresse à cette autre problématique, qu'elle partagerait également.

Une commissaire demande si M^{me} Casares a eu un contact avec un responsable de l'acquisition globale des ouvrages au sein des bibliothèques municipales et souhaite connaître les critères de la politique d'acquisition des bibliothèques municipales. Un autre commissaire demande si le critère de genre est présent dans cette politique.

M^{me} Casares répond qu'elle n'a pas eu de contact avec des responsables et estime que la question de la politique d'acquisition mériterait d'être approfondie.

Un commissaire demande si M^{me} Casares est favorable à ce que la littérature homosexuelle soit plus présente dans les bibliothèques.

M^{me} Casares répond par l'affirmative.

Plusieurs auditions sont demandées.

Une commissaire souhaite l'audition des responsables des bibliothèques de Genève afin d'avoir un état des lieux exhaustif quant à la politique et les critères d'acquisition des ouvrages.

Le président estime que l'audition de la directrice des bibliothèques municipales apporterait la majeure partie des réponses.

Plusieurs commissaires proposent l'audition de M^{me} Anne Dafflon Nouvelle ou d'une personne de l'association Lab-elle.

Un commissaire demande le vote immédiat de la motion.

Le président fait voter cette proposition. Celle-ci est acceptée par 9 oui (2 UDC, 1 DC, 2 MCG, 2 LR, 2 EàG) contre 5 non (1 LR, 1 Ve, 3 S).

Discussion et vote sur la motion

Le président ouvre la discussion sur la motion.

Un commissaire socialiste rappelle que la motion n'implique pas le retrait de livres qui présenteraient des caractères sexistes, mais au contraire d'élargir le choix des ouvrages par l'acquisition de livres non sexistes. Il affirme par conséquent qu'il serait difficile de s'opposer à la motion, qui répond à un manque d'ouverture et de diversité au sein des bibliothèques.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose de supprimer, dans le premier alinéa, «régulièrement» et dans la deuxième invite: «par des actions concrètes».

Une commissaire du Parti libéral-radical propose un amendement intégrant le SPPE: «De renforcer la collaboration avec le Service pour la promotion de l'égalité afin d'acquérir régulièrement et en quantité suffisante dans les bibliothèques municipales de la Ville de Genève des livres en accord avec les différentes associations en charge des questions de genre».

Une commissaire socialiste estime que, sans l'audition des responsables des bibliothèques municipales, il n'est pas possible de savoir avec exactitude le type de collaboration qui existe avec le Canton. Une telle audition aurait été pertinente pour obtenir des informations sur la politique d'acquisition.

Sur la proposition d'un commissaire du Mouvement citoyens genevois de supprimer les termes «d'autres lieux», une commissaire socialiste attire l'attention de la commission sur le fait que l'action de la Ville en matière de livres s'étend également extra-muros à travers différentes manifestations, comme la Fureur de lire, la Semaine de la petite enfance. La Ville de Genève offre également des livres lors des promotions. Par conséquent, il n'est pas possible de limiter les mesures aux bibliothèques municipales seulement.

Un commissaire Vert propose un amendement à la première invite: «De renforcer la collaboration avec le Service pour la promotion de l'égalité afin d'acquérir régulièrement et en quantité suffisante dans les bibliothèques municipales de la Ville de Genève des livres destinés à tous publics, exempts de stéréotypes de genre».

Un commissaire d'Ensemble à gauche considère que «exempt de stéréotypes de genre» ne répond pas à l'invite de cette motion. Il peut y avoir ainsi des manuels de sciences exempts de références stéréotypées de genre, qui ne sont pas concernés par cette motion. Il ne s'agit pas en effet d'acquérir des livres qui se distinguent par l'absence de stéréotypes sexistes, mais, au contraire, qui vont à l'encontre de ces stéréotypes de manière positive.

Un commissaire socialiste estime que le terme de «tous publics» désigne non pas toutes sortes de livres, mais une sorte destinée à l'ensemble du public. En

Motion: pour la promotion de livres non sexistes

général, ce sont des livres destinés aux adolescents qui peuvent convenir à la fois aux enfants et aux adultes. Il précise que, dès lors que le sujet du livre renvoie aux sociétés humaines, il s'y trouve des stéréotypes. La question serait par conséquent: quels sont les stéréotypes qu'il convient de mettre en avant?

Suite à la discussion, le commissaire Vert retire sa proposition d'amendement.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre juge que la question demeure difficile à trancher entre un livre adéquat ou non. Il déplore le manque d'éducation de la jeunesse en matière de littérature, et trouve inquiétant d'instaurer des critères réducteurs.

Votes sur les amendements

Une commissaire du Parti libéral-radical propose d'amender la première invite en la remplaçant par: «De renforcer la collaboration avec le Service pour la promotion de l'égalité afin d'acquérir régulièrement et en quantité suffisante dans les bibliothèques municipales de la Ville de Genève des livres en accord avec les différentes associations en charge des questions de genre.»

Cet amendement est refusé par 8 voix contre (2 UDC, 1 Ve, 3 S, 2 EàG), 2 voix pour (LR) et 4 abstentions (1 DC, 2 MCG, 1 LR).

Une commissaire socialiste propose d'amender la première invite en remplaçant «décrivant» par «contribuant».

Cet amendement est accepté par 7 voix pour (1 DC, 1 Ve, 3 S, 2 EàG), 2 voix contre (UDC) et 5 abstentions (2 MCG, 3 LR).

Un commissaire Vert propose d'amender la première invite en remplaçant «filles et garçons» par «femmes et hommes».

Cet amendement est accepté par 7 voix pour (1 DC, 1 Ve, 3 S, 2 EàG), 3 voix contre (2 UDC, 1 LR) et 4 abstentions (2 MCG, 2 LR).

Un commissaire de l'Union démocratique du centre propose d'amender la première invite en supprimant les termes «en quantité suffisante».

Cet amendement est refusé par 6 voix contre (1 Ve, 3 S, 2 EàG), 4 voix pour (2 UDC, 1 DC, 1 MCG) et 4 abstentions (1 MCG, 3 LR).

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose d'amender la première invite en supprimant le terme «régulièrement».

Cet amendement est refusé par 6 voix contre (1 Ve, 3 S, 2 EàG), 4 voix pour (2 UDC, 2 MCG) et 3 abstentions (LR).

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose d'amender la seconde invite en supprimant les termes «actions concrètes».

Cet amendement est refusé par 7 voix contre (1 DC, 1 Ve, 3 S, 2 EàG), 2 voix pour (MCG) et 5 abstentions (2 UDC, 3 LR).

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose d'amender la seconde invite en supprimant les termes «ou d'autres lieux».

Cet amendement est refusé par 6 voix contre (1 Ve, 3 S, 2 EàG), 4 voix pour (2 MCG, 2 UDC) et 4 abstentions (1 DC, 3 LR).

Vote sur la motion M-923

Le président met aux voix la motion ainsi amendée. Celle-ci est acceptée par 7 oui (1 DC, 1 Ve, 3 S, 2 EàG) contre 7 non (2 UDC, 2 MCG, 3 LR).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'acquérir régulièrement et en quantité suffisante, dans les bibliothèques municipales de la Ville de Genève, des livres contribuant au développement identitaire des femmes et des hommes sans stéréotype;
- de les promouvoir par des actions concrètes dans les bibliothèques municipales ou d'autres lieux, encourageant ainsi leur accessibilité.

M^{me} Virginie Studemann, rapporteuse (S). Cette motion a été l'occasion, pour les commissaires de la commission des arts et de la culture, de s'informer sur la question des ouvrages qui traitent des identités de genre, de l'identité homme-femme, et qui luttent notamment contre les stéréotypes de genre. Cette motion a été examinée en une seule séance par la commission. S'il n'y avait pas unanimité sur la question, nous avions tous le même souci de discuter de ce qu'est l'identité d'un homme, d'une femme, de ce qu'est un stéréotype de genre, par exemple. Au final, un amendement a été voté, qui ne change pas le sens de la motion initiale, bien heureusement, mais qui précise certains points. Ainsi, on a notamment remplacé les termes filles et garçons par hommes et femmes. On a également discuté du rôle des bibliothèques municipales, de leur politique d'acquisition des ouvrages, mais aussi des actions qu'elles pouvaient mettre en œuvre pour rendre ces ouvrages plus accessibles, pour donner envie aux lecteurs de les emprunter.

Motion: pour la promotion de livres non sexistes

Maintenant, au nom du groupe socialiste, je ferai part d'un regret. Nous avons proposé deux auditions qui ont été refusées. La première concernait la directrice des bibliothèques municipales, qui nous aurait permis de savoir si aujourd'hui, en matière de politique d'acquisition des ouvrages, les bibliothèques municipales avaient des critères de choix relatifs au genre. La deuxième audition que nous avons demandée et qui n'a pas été acceptée était celle de l'association Lab-elle, qui a beaucoup travaillé sur cette question et qui fournit d'ailleurs sur son site un certain nombre de références en matière d'ouvrages luttant contre les stéréotypes de genre. Le groupe socialiste regrette que ces auditions aient été refusées, parce qu'elles nous auraient sans doute permis d'approfondir la question et surtout de savoir s'il y a ou non des critères en matière de genre dans la politique d'acquisition des bibliothèques municipales. J'espère que le magistrat nous apportera une réponse à cet égard, ce soir ou à un autre moment.

M^{me} Anne Moratti (Ve). Je ne siége pas et je ne siégeais pas à la commission des arts et de la culture quand la motion a été traitée, mais je dois dire qu'en lisant le rapport j'ai été très étonnée. Pour moi, cette motion semblait être une évidence. Or, quand j'ai lu que les auditions n'avaient pas été faites, j'ai pensé et je pense toujours que le travail a été bâclé. En effet, souhaiter que les bibliothèques municipales fassent quelque chose, essayer de comprendre pourquoi elles le font, ou pourquoi elles ne le font pas, sans les auditionner, ce n'est pas du travail sérieux. Les bibliothèques municipales auraient dû être auditionnées, c'était le minimum, voire le magistrat. Mais n'auditionner absolument personne, c'est pour moi du travail bâclé. Je tenais à le dire.

Maintenant, concrètement, pourquoi est-il important de soutenir cette initiative? Aujourd'hui, les livres pour enfants véhiculent des stéréotypes de genre et présentent un manque du côté féminin. Cela veut dire qu'il y a plus de héros que d'héroïnes et que les personnages féminins sont présentés de manière très stéréotypée et peu valorisés, contrairement aux personnages de sexe masculin. La présence de ces clichés sexués a des implications importantes sur le développement des enfants et conditionne, dès le plus jeune âge, les rôles dévolus aux hommes et aux femmes dans notre société. Il est donc important d'éviter ces stéréotypes si nous voulons une société égalitaire entre hommes et femmes.

Dans ce sens, la mesure souhaitée n'est pas une petite mesure: c'est une mesure simple à appliquer, mais ce n'est pas une petite mesure. Elle est d'ailleurs appliquée dans 68 bibliothèques de Suisse romande. Présenter ces ouvrages non sexistes, les mettre en évidence ne serait donc pas une bizarrerie, une *Genferei* de plus. Ce serait simplement faire comme beaucoup d'autres bibliothèques en Suisse romande. L'association Lab-elle a labellisé 300 ouvrages, il existe des posters, des autocollants, tout un matériel de promotion qui est accessible et qui

ne coûte rien. Alors, certes, acheter les ouvrages coûte, mais les bibliothèques achètent chaque année de nouveaux livres et cela ferait donc partie du renouvellement habituel des ouvrages dans les bibliothèques. Le fait de mettre en évidence et de créer des événements autour de cette thématique est un pas vers l'égalité entre les sexes.

M^{me} Natacha Buffet (LR). En préambule, je rappellerai la première invite de cette motion: «d'acquérir régulièrement et en quantité suffisante, dans les bibliothèques municipales de la Ville de Genève, des livres contribuant au développement identitaire des femmes et des hommes sans stéréotype». A moins que le seul moyen de se développer au niveau de l'identité, pour les enfants, passe par le genre – ce qui serait vraiment inquiétant, aux yeux du groupe libéral-radical – il nous semble qu'on pourrait s'attaquer aussi, si on en est là, à un certain nombre de normes culturelles, d'idées, qui pourraient aussi influencer les enfants dès leur plus jeune âge à travers la lecture. Si on veut mener ce vaste combat, s'attaquer uniquement à la question du genre nous semble presque trop peu précis.

Et puis, quand on dit «sans stéréotype», s'agit-il juste des stéréotypes de genre? Ou veut-on lutter contre tous les stéréotypes qui existent dans nos sociétés et qui sont malheureusement nombreux? En l'occurrence, on peut presque regretter l'imprécision de cette invite...

Par ailleurs, on nous parle ce soir d'évidence: il semble évident pour certains que cette motion doit être acceptée. Quant à nous, ce qui nous semble évident, c'est le discrédit que jette cette motion sur le travail des professionnels au sein du Département de l'instruction publique, des bibliothèques municipales, des professionnels chargés de l'acquisition des livres. On jette le discrédit, à demi-mot, sur les formations de bibliothécaires. Je n'ai pas suivi cette formation moi-même, mais je suis enseignante et je sais que ces milieux sont sensibilisés à ces questions de genre. Cela m'étonnerait que les personnes chargées d'acquérir les ouvrages, surtout dans les entités publiques, n'aient jamais été sensibilisées à la question du genre.

Enfin, en commission, on a plutôt évoqué un souhait d'inversion, plus que de sensibilisation, s'agissant des rôles joués par l'homme ou la femme dans les contes, par exemple. Sans vouloir faire du Winnicott ici, je dirai que si on doit s'amuser, à chaque fois, à interpréter ce que font l'homme ou la femme, ce que font les méchants ou les marâtres, on n'en finira plus. En l'occurrence, le mieux est l'ennemi du bien, les professionnels et les élèves sont sensibilisés à cette question durant toute la scolarité. Vouloir trop sensibiliser, tout rapporter à la question du genre serait contre-productif. Voilà les raisons pour lesquelles le groupe libéral-radical se prononcera contre cette motion.

Motion: pour la promotion de livres non sexistes

M^{me} Maria Casares (HP). Il est clair qu'en tant que première signataire, avant de déposer cette motion, j'avais au préalable pris mes renseignements. J'avais eu un long entretien téléphonique avec le bibliothécaire responsable de la Cité. Celui-ci m'avait confirmé qu'en tout cas à la bibliothèque de la Cité – une des plus grandes de la ville – il y avait très peu de ces livres parlant de la formation de l'identité entre les garçons et les filles. L'esprit de cette motion était donc de retrouver une égalité entre la création de ce que c'est un garçon et la création de ce que c'est une fille. Dans ce plénum, toutes et tous savent que la société façonne les garçons et les filles depuis qu'ils sont petits, qu'il y a une socialisation qui différencie les garçons et les filles, selon une logique qui est, d'après ma conception, une logique patriarcale. Cette logique attribue certains rôles aux filles et certains rôles aux garçons. Or actuellement, en 2013, une pléthore de scientifiques de renom – qui ne sont pas tous issus de la gauche, mais qui sont de tous bords politiques – expliquent que les garçons et les filles peuvent exercer les mêmes métiers, qu'ils peuvent, par exemple, prendre la parole tout aussi intelligemment, qu'ils ont toute une série de capacités qui ne sont pas propres à l'un ou l'autre sexe. Cette motion visait justement à ce qu'on mette à disposition, dans les bibliothèques de la Ville de Genève, des livres qui parlent de ce thème-là.

Evidemment, je suis très déçue, non pas du résultat, puisque celui-ci va dans le sens de la motion déposée et la prolonge, mais du traitement que la commission a réservé à cette motion. Même si la commission était unanime, même si tout le monde, de manière bien-pensante, reconnaissait que c'était un sujet important, en réalité on n'en a pas beaucoup parlé, comme si on s'en fichait, comme si ce n'était pas suffisamment important. Pour moi, c'est là une façon de banaliser ce thème, voire de le dénigrer. On n'a pas eu le courage d'en parler – je ne sais pas à qui en imputer la faute ou la responsabilité – mais on aurait au moins pu auditionner le magistrat, ne serait-ce que par respect pour lui. Si on avait été un peu plus soucieux, un peu plus responsable, on aurait aussi dû auditionner la directrice des bibliothèques municipales. Or il ne s'est rien passé, rien du tout!

J'espère, ou plutôt je suis intimement convaincue que le magistrat aura l'intelligence de se positionner politiquement et de faire ce qui est nécessaire et de voir avec ses services comment il est possible de remédier à la situation.

Pour finir, j'aimerais répondre à M^{me} Buffet – vous transmettez, Monsieur le président. Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'ouvrir une polémique, d'utiliser les termes qu'elle a utilisés, et encore moins d'opposer une chose à une autre. Elle est enseignante, elle sait très bien que les livres participent à la formation de l'identité, qu'ils sont aussi une façon de s'identifier, autant que d'acquérir de la culture. Et si à l'école primaire ou à l'école secondaire, voire à l'université, on est attentif aux questions de genre ou, comme l'a dit M^{me} Buffet, à d'autres discriminations, tant mieux! Il ne faut pas opposer les thèmes: tant mieux si d'autres

discriminations sont prises en considération, par exemple l'homophobie. A cet égard, je ne vais pas revenir sur un événement très désagréable qui a eu lieu dans cette salle, mais il était très révélateur de la banalisation qui peut exister et que je déplore. De la même manière que M^{me} Buffet a banalisé le sujet qui nous occupe en disant que ce n'était pas très important, on banalise d'autres sujets. Je trouve que c'est irrespectueux et que ce n'est pas très intelligent de la part d'une assemblée comme la nôtre.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Dans ce type de sujet, s'il est quelque chose de malheureux et de mal accepté, c'est le ton moralisateur. C'est ce qui braque toujours les gens et j'avoue avoir été un peu agacé par le ton moralisateur et donneur de leçon de la préopinante à l'égard d'une autre collègue. Pourtant, le Parti démocrate-chrétien, je le dis clairement, adhère volontiers à cette motion. Il l'a votée et je suis d'autant plus fier de le dire qu'à l'époque c'était notre collègue disparu Michel Chevrolat – j'ai une pensée émue pour lui – qui siégeait à la commission des arts et de la culture. Il l'avait votée à raison, parce que les stéréotypes existent en effet depuis la petite enfance. Ces stéréotypes ont ensuite des incidences, vous le savez, sur la carrière professionnelle des femmes, dans le choix des métiers qu'effectuent les filles – je suis bien placé pour le constater.

Il convient donc de trouver des moyens pour accompagner l'éducation de la population. En l'occurrence, mettre dans les bibliothèques des moyens favorisant un juste choix ne présente que des avantages. L'égalité passe aussi, à notre avis, par la mesure recommandée par cette motion.

J'aimerais relever ici que d'autres personnes dans ce canton font un travail remarquable sur les stéréotypes, sur le décryptage des images. Je pense notamment à M^{me} Eva Saro, que vous connaissez peut-être. Elle a créé la Fondation Images et société, sise à la rue de Carouge, que je vous invite à visiter. Elle va plus loin que les stéréotypes, plus loin que les images; elle permet à chacun de se forger une juste appréciation des situations cachées derrière les images. Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien votera cette motion et vous engage à le faire. Vous ne prenez pas de grands risques, car la mesure proposée est tout à fait bonne.

Le président. Nous finirons ce débat ce soir. Il reste cinq orateurs inscrits, plus le magistrat, et le bureau a décidé de clore la liste des intervenants.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames et Messieurs, comme vous avez pu le constater, je suis également signataire de cette excellente motion, que M^{me} Maria

Motion: pour la promotion de livres non sexistes

Casares avait pris l'initiative de déposer le 22 novembre 2011 déjà. Nous sommes aujourd'hui le 5 juin 2013... Pour ma part, je suis également fâchée et je partage tous les propos tenus par M^{me} Casares, car si c'était pour recevoir un rapport de commission aussi peu fouillé... Non, excusez-moi, M^{me} la rapporteuse Virginie Studemann a fait une excellente compilation et son rapport est très clair! En fait, je voulais parler de l'étude même de l'objet par la commission, qui à mon sens n'a pas été assez sérieuse, c'est le moins qu'on puisse dire, puisqu'une seule séance a été consacrée à cet objet. Si nous avions su que nous devrions attendre deux ans pour recevoir un tel rapport de commission, M^{me} Casares, moi-même et les autres signataires, nous aurions déposé une question écrite!

Nous sommes donc un peu fâchées, mais aussi surprises de la légèreté des commissaires, qui n'ont pas voulu auditionner la directrice des bibliothèques. Cela signifierait-il que les commissaires de la commission des arts et de la culture ont des connaissances à ce point poussées en la matière qu'ils ou elles n'ont pas besoin d'auditionner des experts? Nous en sommes un peu surpris, il est normal que nous nous en étonnions.

Nous espérons que M. le magistrat Sami Kanaan, quant à lui, n'aura pas cette légèreté et que sa réponse à notre motion sera d'autant plus fouillée. Nous vous en remercions par avance, Monsieur Kanaan. Cette réponse montrera peut-être que notre motion n'était pas utile. Il s'avérera peut-être que les bibliothèques municipales proposent déjà des ouvrages visant à éviter les stéréotypes, à sensibiliser non seulement les enfants, mais aussi les adultes, à cette question du genre.

D'ailleurs, nous ne voyons pas pourquoi il faudrait se moquer de cette problématique ou la traiter avec légèreté. C'est une discrimination comme une autre, une discrimination que les femmes subissent très souvent dans la vie quotidienne, encore en 2013. Nous pensions, très naïvement, que c'était une question qui tenait à cœur à ce Conseil municipal, tous partis confondus. Nous pensions que sensibiliser la population à cette problématique pouvait se faire également par l'achat d'ouvrages adaptés, que combattre cette discrimination pouvait se faire également via les livres. Nous pensions que les auteurs femmes – ou les autrices, comme on peut aussi le dire – pouvaient également être mises en exergue, dans des actions de promotion de leurs écrits sur ce thème.

D'ailleurs, des actions ont déjà été menées dans les bibliothèques municipales, par exemple pour combattre les discriminations raciales. Nous ne voyons donc pas pourquoi on ne pourrait pas étudier sérieusement cette question. Ici, l'étude n'a pas été faite sérieusement, je le répète. Pourtant, la Ville de Genève, le Conseil administratif et ce Conseil municipal ont l'habitude de traiter de ces questions, qui leur tiennent à cœur. A titre personnel, je remercie M^{me} Salerno, qui fait un excellent travail au sein de l'Agenda 21. La Ville de Genève, évidemment, n'est pas inactive en la matière. Mais nous pensions que les livres étaient égale-

ment un biais pour continuer ce travail de promotion de l'égalité entre hommes et femmes.

Maintenant, je n'ai pas apprécié certains propos de M^{me} Buffet, pour qui j'ai énormément de respect et avec laquelle nous avons beaucoup échangé au niveau pédagogique. Je voudrais donc préciser que cette motion ne visait pas les enfants à la base. Certes, nous avons parlé de garçons et de filles, et cela aurait pu viser uniquement le public enfantin, voire les jeunes. La commission a eu raison de changer ces deux mots, de mettre cela dans une perspective plus large, de viser aussi le public adulte. Néanmoins, je pense qu'il est également utile que les enfants aient accès aux ouvrages de ce type-là. Je remercie M^{me} Buffet de reconnaître que, dès l'école primaire, les enseignants font un travail de sensibilisation, mais il est vrai que ces ouvrages seraient un outil supplémentaire pour eux.

Pour finir, je voudrais déplorer les remarques qui ont été faites, du genre: «Ah, mais la littérature, de toute manière, est pleine de propos sexistes, machistes et autres...» Evidemment, Mesdames et Messieurs, on est dans une société qui est encore aujourd'hui patriarcale...

Le président. Madame Figurek, vous parliez de conclure: c'est le moment...

M^{me} Vera Figurek. Oui, Monsieur le président, je termine. Je déplore donc qu'on ait pu dire qu'il faudrait retirer à ce moment-là toute la littérature française, européenne, mondiale... Ce n'est pas du tout ce que demande la motion, et vous le savez très bien, Mesdames et Messieurs.

Enfin, Monsieur Kanaan, j'espère que nous aurons aussi une réponse par rapport à l'association Lab-elle, qui a fait un excellent travail de sélection d'ouvrages. Nous souhaiterions savoir si les acquisitions se font également en fonction de ses recherches et de son excellent site internet. Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous invite à renvoyer enfin au Conseil administratif cette question écrite, qui a certes été déposée sous forme de motion à l'époque, mais dont nous n'attendons plus qu'une réponse du Conseil administratif, deux ans après!

M^{me} Mireille Luiset (MCG). J'avoue que, là, je suis à la fois sidérée, effarée, amusée... Moi qui adore les livres, ce débat me rappelle malheureusement une triste période, celle où Mao a fait détruire des siècles et des siècles de culture, de livres de médecine, de livres d'art et autres, au nom d'une idéologie, parce que ces écrits n'étaient pas conformes à l'idéologie. Cela me fait penser aussi à la Très Sainte Inquisition, qui a détruit des œuvres parce qu'elles n'étaient pas conformes.

Motion: pour la promotion de livres non sexistes

En l'occurrence, les enfants forment leur identité, dès les premiers âges, au sein de la famille d'abord. Honnêtement, pensez-vous pouvoir changer la mentalité d'un enfant qui voit sa mère debout, derrière son père pendant que celui-ci mange à table? Ou celui qui voit sa mère manger au coin d'une table, ou qui ne verra jamais son père faire la vaisselle, ou celui dont la maman interdit au papa de mettre les pieds dans la cuisine? S'il vous plaît, soyez raisonnables, ce n'est pas un livre qui lui fera comprendre que les hommes et les femmes ont le même rôle dans la société! Pour les personnes totalement opposées aux livres hypersexistes, je rappelle qu'ils sont souvent écrits par des femmes. J'en veux pour témoin Capucine ou Hélène Bruller, dont les ouvrages sont des exemples en termes de stéréotypes non flatteurs pour la femme. C'est pareil pour Claire Bretécher, très connue et très drôle, Pénélope Bagieu ou Chloé Cruchaudet. Quant au roman «Cinquante Nuances de Grey» – dont l'auteur est une femme – quelle image donne-t-il de la femme?

Mesdames et Messieurs, allons-nous en arriver, comme aux Etats-Unis, à lancer des pétitions pour exiger qu'il y ait plus de femmes auteurs de bande dessinée? Non, s'il vous plaît! A-t-on mis un flingue sur la tempe de Picasso pour l'obliger à être créatif? Si les femmes n'ont pas envie de se lancer dans certains secteurs, si elles ont envie de se moquer de leurs consœurs, elles n'ont pas à s'en gêner, et elles ne s'en gênent pas. Regardez les auteurs féminines: ce ne sont pas des bonnes sœurs en train de raconter l'histoire de sainte Anne... Non, elles se moquent les uns des autres; c'est notre passe-temps favori, c'est dans notre nature, il faut le reconnaître!

En l'occurrence, je pense qu'on doit laisser à chacun sa liberté de penser. Chacun lit ce qu'il a envie et on ne va forcer personne. Vous n'aimez pas Bretécher? Ne la lisez pas, vous loupez pourtant quelque chose de bien. Autre exemple pas très flatteur: Bitchy Bitch de Roberta Gregory, qui est aussi un stéréotype très fort. Jusqu'ici, je n'ai pas entendu une seule de mes collègues s'opposer, crier au scandale par rapport à toutes ces auteurs féminines de bandes dessinées qui caricaturent, qui stéréotypent la femme de la manière la plus ridicule. Les auteurs féminines ne dépeignent pas leurs consœurs comme des héroïnes. Peut-être faudrait-il convaincre des hommes d'écrire des scénarios, des bandes dessinées... Ils le font déjà? Ah zut! Mesdames, je suis désolée, les hommes sont plus galants avec nous que nous ne le sommes entre nous. Alors, stop! La liberté de penser existe, on ne va pas revenir à la Sainte Inquisition et on va rester raisonnables!

Le président. Je donne la parole à M. Pascal Holenweg... (*Exclamations.*)

M. Pascal Holenweg (S). Mesdames et Messieurs, je vais essayer de ne pas être fidèle à mon propre stéréotype! Mais cela risque d'être difficile, car cela fait

soixante ans qu'il est ancré... Je suis membre de la commission qui a donc assez mal fait son travail sur cette motion. Comme l'ont relevé M^{mes} Figurek, Casares et Studemann, on aurait pu faire un travail un peu plus approfondi, un peu plus documenté, et élargir un peu le champ de nos investigations. Cela dit, l'important, c'est finalement le résultat, la motion qui vous est proposée et que je vous invite à approuver, pour toutes les raisons évoquées par M^{me} Figurek, par M^{me} Casares, par M^{me} Studemann, et par M. Lathion que je ne saurais oublier.

Je voudrais ajouter une chose, en m'adressant indirectement aussi à M^{me} Luisse – vous pourrez lui transmettre, Monsieur le président. Il convient de lire les textes qu'on commente ou sur lesquels on glose: la motion proposée ne demande nullement de sortir le moindre livre des bibliothèques; elle ne propose nullement une réduction de l'offre, mais au contraire un élargissement de l'offre de livres. Il serait d'ailleurs rigoureusement impossible de continuer à avoir des bibliothèques si on les expurgeait des livres contenant des stéréotypes de genre. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, il n'y a pas un livre, pas un texte de littérature, pas un commentaire de la littérature ou de l'art qui ne soit pas construit sur des stéréotypes de genre, qui ne les reproduise pas et qui ne les approfondisse pas. Nous n'avons pas l'intention de vider les bibliothèques des livres qui contiennent des stéréotypes de genre pour n'y laisser que des livres qui n'en contiennent pas, ou qui en contiennent d'autres. Nous avons uniquement l'intention d'élargir l'offre, de l'élargir à de nouvelles approches.

C'est la raison pour laquelle, avec mon groupe et, j'espère, la majorité de ce Conseil, je vous invite à élargir l'offre des bibliothèques à un autre discours et à une autre approche des relations entre les genres, et cela pas seulement pour les enfants puisque, apparemment, un assez grand nombre d'adultes ont aussi besoin de se confronter à cette nouvelle approche!

M^{me} Virginie Studemann (S). Je voudrais remercier M. Lathion d'avoir rappelé que ce débat n'est pas un débat gauche-droite. C'est un débat qui vise à nous réunir autour de la possibilité d'agir dans les bibliothèques. Pour une fois qu'une action ne demande pas d'argent, cela devrait en convaincre plus d'un. Il s'agit juste de choisir les ouvrages différemment, de les mettre en avant différemment.

J'aimerais revenir sur deux arguments qui ont été donnés en commission pour s'opposer à cette motion et que j'entends à nouveau ce soir. Le premier consiste à dire que ce n'est plus d'actualité. Je trouverais cet argument merveilleux s'il ne suffisait pas d'allumer sa télévision et de regarder la publicité pour constater qu'on est envahi de stéréotypes de genre. Je vous passe les images de femmes qui continuent à porter les barils de lessive, les images de femmes lascives pour vendre des voitures versus les images de pompiers forts et courageux, ou les images d'astronautes... Les stéréotypes sont continuellement présents et la lutte

Motion: pour la promotion de livres non sexistes

contre les stéréotypes doit donc aussi être continuelle. Pour cela, tous les moyens dont on dispose sont bons.

Le deuxième argument qui a été évoqué, c'est le fait que l'école fait déjà le travail nécessaire, ou que le Canton le fait déjà. Là, malheureusement, je dois dire que l'école ne fait pas toujours le travail nécessaire. Je rappelle que la formation sur ces questions des stéréotypes de genre reste optionnelle et qu'il serait intéressant de savoir combien d'enseignants et d'enseignantes suivent ces formations. En tout cas, celles et ceux qui ont eu des enfants ont pu constater, dans les exercices ou les livres ramenés à la maison, qu'ils restent largement dans les stéréotypes de genre. Pour ce qui est du Canton, cela fait plusieurs années que le budget du Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme diminue, avec des postes non renouvelés, voire carrément des suppressions de postes.

Alors, non, le Canton ne fait pas assez, non, l'école ne fait pas assez et, pour lutter contre ces stéréotypes présents au quotidien, on peut utiliser les moyens qu'on a. Un des moyens que nous avons, en Ville de Genève, c'est d'agir avec les bibliothèques municipales. L'avantage de la bibliothèque, c'est qu'elle touche un public très large, au-delà des enfants, c'est-à-dire des adultes, des adolescents, des personnes très différentes.

En plus, ce qui est intéressant dans cette motion, c'est qu'elle ne se limite pas aux ouvrages qui parleraient des stéréotypes de genre. L'idée est de parler de tous les ouvrages qui construisent notre imaginaire et qui pourraient nous renvoyer à des héros et des héroïnes un tant soit peu différents de ceux qu'on voit quotidiennement dans des médias plus grand public. Voilà pourquoi nous vous invitons à soutenir cette motion, en regrettant une fois de plus que le débat n'ait pas été fait en commission avec la profondeur qui aurait été nécessaire.

M. Guy Dossan (LR). Pour ma part, je ne vais pas parler du fond, mais simplement remettre l'église au milieu du village. J'ai bien écouté M^{me} Casares et M^{me} Figurek, les deux motionnaires, qui ont décrit le travail de la commission, disant que celle-ci n'avait pas fait son travail, n'avait pas auditionné telle et telle personne, n'avait pas auditionné les responsables des bibliothèques... En l'occurrence, comme président de la commission des arts et de la culture, j'ai dû mettre aux voix une proposition de notre collègue Chevolet, qui demandait de voter tout de suite sur la motion. Or ceux qui ont accepté de voter la motion le soir même étaient les vilains représentants de la droite que vous abhorrez, Mesdames, mais c'étaient aussi les membres de votre groupe! Donc, si la commission n'a pas fait son travail, adressez-vous à votre groupe! (*Applaudissements.*)

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, cette motion traite d'un réel enjeu et j'ai aussi été un peu surpris de la célérité avec

Motion: pour la promotion de livres non sexistes

laquelle elle a été examinée. Je pense qu'objectivement, au-delà de ma modeste personne, l'audition des bibliothèques municipales aurait pu apporter un éclairage sur la politique d'acquisition aujourd'hui. Celle-ci est évidemment régie par une charte et par toute une série de normes professionnelles et déontologiques. Cela à juste titre, puisque les bibliothèques doivent répondre à toute une série d'attentes et à un public extrêmement diversifié, sur tous les plans: âge, culture, socio-économique... Elles doivent respecter cette diversité dans leurs acquisitions, mais aussi dans les actions qu'elles mènent.

M^{me} Moratti disait qu'elle était étonnée de l'absence d'auditions, notamment parce qu'elles auraient permis de savoir ce qui se fait ou ce qui ne se fait pas. Il y a effectivement une information à améliorer, je le constate, sur la façon dont fonctionnent les acquisitions des bibliothèques municipales. Nous répondrons dans ce sens à la motion – que nous prendrons très au sérieux, je rassure M^{me} Figurek – mais sachez que les bibliothèques municipales non seulement tiennent compte de ce paramètre dans leurs acquisitions, mais qu'il n'est effectivement pas question de supprimer un quelconque livre du passé. Ces livres traduisent une époque, et il s'agit d'accompagner aujourd'hui leur compréhension.

Pour prendre un exemple qui a à voir, non pas avec le sexisme, mais avec le racisme, j'ai adoré, gamin, «Tintin au Congo». Il est clair qu'on ne va pas proposer de supprimer cet ouvrage de nos répertoires bibliographiques, parce qu'il fait partie de l'histoire de la bande dessinée. Cela dit, il est le reflet d'une certaine époque, d'une certaine manière de voir les choses et, aujourd'hui, il est indispensable de contextualiser un tel ouvrage.

C'est pareil pour l'image de la femme ou de la fille dans la littérature, qui est souvent extrêmement sexiste. Il convient d'accompagner le lecteur. Ainsi, cette année, à l'occasion de la Journée de la femme, les bibliothèques municipales ont organisé, avec les services de M^{me} Salerno, un événement autour de «La famille dans tous ses états» et ont publié une bibliographie, qui liste toute une série d'ouvrages de référence sur la manière d'aborder la question de l'égalité, de la promotion de la femme, de la lutte contre le sexisme. C'est encore une réalité dans notre société. Nous prendrons donc cette motion très au sérieux et, dans la réponse, nous vous expliquerons en détail ce que nous faisons déjà et ce que nous pourrions encore développer.

Mis aux voix, le premier amendement de la commission est accepté par 34 oui contre 19 non (1 abstention).

Mis aux voix, le deuxième amendement de la commission est accepté par 34 oui contre 19 non (3 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 34 oui contre 20 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’acquérir régulièrement et en quantité suffisante, dans les bibliothèques municipales de la Ville de Genève, des livres contribuant au développement identitaire des femmes et des hommes sans stéréotype;
- de les promouvoir par des actions concrètes dans les bibliothèques municipales ou d’autres lieux, encourageant ainsi leur accessibilité.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu la motion et le projet de délibération suivants:

- M-1087 de *MM. Pascal Spuhler, Eric Bertinat et Alain de Kalbermatten*: «Plainpalais, nouveau compromis»;
- PRD-67 de *M^{mes} et MM. Vera Figurek, Anne Moratti, Pascal Holenweg et Grégoire Carasso*: «Modification du règlement du Conseil municipal: Respecter la Constitution genevoise».

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous remercie très sincèrement de l'excellente tenue de ces débats. Je vous souhaite une excellente rentrée chez vous, ou, comme aurait dit notre président précédent, où vous voulez!

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	202
2. Communications du bureau du Conseil municipal	202
3. Questions orales	202
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 août 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit destiné à l'aménagement de l'allée périphérique de la plaine de Plainpalais, comprenant la plantation de 20 arbres supplémentaires, l'élargissement des travées piétonnes et le renforcement de l'éclairage afin de faciliter la déambulation et améliorer la sécurité, pour un montant total de 11 409 000 francs, permettant d'achever son réaménagement (PR-994 A/B). Suite du troisième débat	203
5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner:	
– la proposition du Conseil administratif du 7 mars 2012, sur demande du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de l'approbation du projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Genève, section Eaux-Vives, (création d'une zone de développement 2) à l'avenue Rosemont (PR-953 A);	
– la proposition du Conseil administratif du 6 mars 2013, sur demande du département municipal des constructions et de l'aménagement, en vue de l'approbation du projet de résolution d'initiative communale pour engager la procédure d'adoption du plan localisé de quartier «Rosemont», situé à l'avenue Rosemont au sud du chemin Franck-Thomas, feuilles cadastrales 24 et 26, section Genève Eaux-Vives (PR-1017 A)	208
6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la résolution du 17 janvier 2012 de MM. Eric Bertinat, Olivier Fiumelli, Gary Bennaim, Michel Chevrolet, Pascal Spuhler et Carlos Medeiros: «Rendons le parc des Bastions à la population genevoise» (R-150 A)	223

7. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 17 février 2010 de MM. Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, Marc Dalphin, Yves de Matteis, Fabien Sartoretti, Georges Breguet, Bayram Bozkurt, M ^{mes} Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet, Sandrine Burger, Valérie Bourquin, Anne Moratti Jung et Frédérique Perler-Isaaz: «Comédie après la Comédie!» (M-902 A) .	226
8. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 19 mai 2010 de M ^{mes} Maria Casares, Vera Figurek, Marie-France Spielmann, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Salika Wenger, Ariane Arlotti, MM. Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Livres non sexistes: mais que fait la Ville de Genève!» (M-923 A) .	254
9. Propositions des conseillers municipaux	271
10. Interpellations	271
11. Questions écrites	272

Le mémorialiste:
Ramzi Touma